



# Rapport budgétaire et financier >>

EPRD

Période 2024-2025

Direction économique, financière, de l'investissement  
et du patrimoine (DEFIP)

Novembre 2024

# SYNTHESE

L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), centre hospitalier universitaire (CHU) d'Île-de-France, a une place à part dans le système hospitalier français. Elle concentre l'excellence régionale et souvent nationale en matière de soins, de recherche et d'enseignement et est aussi un lieu essentiel d'accès aux soins pour tous dans un territoire aux besoins de santé importants.

A partir de fin 2021, l'AP-HP a cependant traversé une période de difficultés inédites, après deux ans de crise sanitaire qui ont éprouvé ses personnels et son organisation, qui s'est traduite par une crise de ressources humaines sans précédent et notamment la perte d'environ 2000 professionnels infirmiers (soit une baisse de plus de 11% des effectifs présents entre mai 2019 et mai 2023). Cette hémorragie sans précédent s'est traduite par un recul de même ampleur de nos capacités de soin.



**Pour surmonter ces difficultés, l'AP-HP s'est dotée en fin d'année 2022 d'une nouvelle stratégie, articulée autour de « 30 leviers pour agir ensemble. »** Elle est portée par une volonté de transparence et de pragmatisme, autour d'un objectif central : attirer et fidéliser les personnels sans lesquels l'AP-HP ne peut exercer sa mission.

Cette stratégie s'est inscrite dans une trajectoire pluriannuelle de financement, qui a fait l'objet d'une révision complète du plan global de financement pluriannuel (PGFP) sur 2023-2027, puis d'une actualisation lors du PGFP sur 2024-2028.

## **1. Une situation paradoxale : en 2024, l'activité redémarre grâce à des effectifs soignants en voie de reconstitution, mais le déficit se creuse, à l'instar des autres CHU**

**Deux ans après le lancement de la stratégie « 30 leviers pour agir ensemble », les résultats sont au rendez-vous : l'AP-HP a reconstitué plus de la moitié de ses effectifs infirmiers manquants et a rouvert grâce à cela plus de 600 lits<sup>1</sup>, soit l'équivalent d'un hôpital comme Saint-Antoine.**

**Elle est toutefois au milieu du gué : de fortes difficultés persistent dans certaines filières de soin (par exemple : gériatrie, psychiatrie, hématologie ou encore neurologie) qui restent marquées par le manque de personnel paramédical ; des tensions fortes demeurent par ailleurs s'agissant des manipulateurs en électroradiologie (MERM), des infirmiers de bloc opératoire ou encore des préparateurs en pharmacie (PPH). Il faut donc garder le même cap : recruter, fidéliser, pour rouvrir durablement nos capacités de soin.**

**Or, la situation de l'AP-HP et plus largement des centres hospitalo-universitaires (CHU) français se présente sous un jour paradoxal : si l'activité est en train de redémarrer de manière significative, le déficit financier se creuse.**

**A l'AP-HP, la perspective d'atterrissage pour 2024 s'élève ainsi à 460,6M€ de déficit, ce qui représente 62 M€ de dégradation par rapport à l'atterrissage 2023 et 166 M€ d'écart à la cible prévue dans le PGFP pour 2024.**

**Et cela, malgré une amélioration de l'activité plus forte que prévue et un gain en performance interne de 143 M€ (+20M€ par rapport aux prévisions) grâce à une amélioration du codage, de la facturation et de notre sobriété énergétique.**

<sup>1</sup> Entre octobre 2022 et octobre 2024.

Les causes de ce déficit aggravé sont multiples. Elles résident :

- Pour 73 % (121 M€ sur les 166 M€) dans un alourdissement structurel des charges des CHU, en grande partie du fait de l'insuffisante compensation des augmentations de rémunérations décidées dans le cadre du Ségur de la santé et de ses mesures complémentaires, ainsi que dans l'inflation des années 2022 et 2023 qui a renchéri tous les achats de biens et services. Au total, ce sont 121 M€ de charges supplémentaires qui ont été mises à la charge de l'AP-HP pour la seule année 2024 ;
- Pour 12 % (20 M€), dans une divergence entre nos dépenses de masse salariale et plus particulièrement singulièrement de nos moyens de remplacement (intérim, heures supplémentaires) et nos recettes d'activité : concrètement, notre activité a été plus forte que prévue, mais grâce à des moyens de remplacement eux aussi plus importants que prévu. Face à ce constat, un dispositif de maîtrise renforcé a été mis en place dès le mois de juin, ce qui a permis de freiner le dépassement sans l'annuler toutefois ;
- Pour 14 % (23 M€) enfin dans un alourdissement des charges d'amortissement réelles par rapport aux prévisions, du fait d'une part plus importante consacrée aux équipements (qui s'amortissent sur une durée plus courte) plutôt qu'aux travaux lourds, à crédits d'investissement constants. Ce dépassement comptable n'a pas de conséquence sur la capacité d'autofinancement de l'AP-HP.

## **2. Les objectifs de l'EPRD 2025 : garder le cap des 30 leviers et accroître la performance interne pour compenser au mieux la dégradation des conditions de financement**

Pour éviter une dégradation trop importante de sa capacité d'autofinancement et préserver ainsi au maximum sa trajectoire d'investissement, l'AP-HP se fixe comme objectif de réduire son déficit de 103 M€ en 2025, et d'atteindre ainsi un résultat de -358 M€ en 2025.

Cela nécessitera un **effort de performance interne** particulièrement important, dans un contexte dans lequel les financements nationaux baisseront au mieux de 64 M€, selon les prévisions possibles à ce stade des discussions parlementaires autour du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025.

Les grands principes fixés dans l'EPRD 2025 sont donc les suivants :

- Maintien du cap des 30 leviers pour poursuivre la reconstitution des effectifs dans des proportions équivalentes à 2024, avec une **augmentation de 1 040 ETP de nos emplois non médicaux (soit + 1,6 % d'évolution), se répartissant en :**
  - o 815 ETP de soignants, dont 600 infirmiers et infirmiers spécialisés, 100 aides-soignants et 115 autres soignants exerçant des métiers en tension (manipulateurs en électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie, etc). Parmi eux, 250 soignants seront recrutés pour soutenir les équipes et éviter le recours aux heures supplémentaires et à l'intérim, notamment en renforçant les équipes de suppléance - leur recrutement devant ainsi se traduire par une baisse à due concurrence des dépenses de remplacement ;
  - o 170 ETP au titre du soutien aux activités de recherche (mise en œuvre du levier 25 du plan « 30 leviers pour agir ensemble ») et du soutien aux centres de référence maladies rares <sup>2</sup>;
  - o 55 ETP pour accompagner la stratégie de l'AP-HP en matière de soutien administratif, numérique, technique et logistique au plus près des services, en application du plan « 30 leviers pour agir ensemble » et des « dix engagements pour améliorer l'accueil et l'accompagnement de nos patients ».

<sup>2</sup> Ces recrutements seront permis intégralement par des financements dédiés en dotation MIG et MERRI.

- Poursuite du rebond d'activité pour augmenter nos capacités de soin, avec une marche supplémentaire de 500 lits physiques réouverts en 2025, dont 330 en médecine-chirurgie-obstétrique (MCO).
  - Accroissement des efforts de performance interne autour du codage, de la facturation et de notre sobriété énergétique, pour atteindre 121 M€ de gain en 2025.
  - **Maintien d'un haut niveau d'investissement avec 650 M€ de crédits prévus permettant de préserver les dotations déléguées aux GHU pour les investissements courants, poursuivre les grandes opérations engagées tout en répondant à des besoins de modernisation nouveaux.**
- 3. Un nouveau PGFP pour la période 2025 - 2029 sera élaboré d'ici juin 2025 pour contractualiser avec l'Etat une trajectoire réaliste de retour à l'équilibre tenant compte des arbitrages définitifs sur les modalités de financement des CHU**

Même si l'AP-HP s'engage par cet EPRD 2025 à maintenir des marches de réduction du déficit équivalentes aux engagements pris dans son PGFP, l'alourdissement structurel de ses charges constaté lors des années 2023 à 2025 conduit inexorablement à décaler dans le temps sa trajectoire de retour à l'équilibre.

De ce fait, il sera nécessaire de contractualiser avec l'Etat un nouveau PGFP, afin d'assurer la soutenabilité de sa dette et de son plan pluriannuel d'investissement. Ce nouveau PGFP a vocation à être présenté avant la fin du premier semestre 2025, une fois menés à leur terme les travaux demandés par les CHU, dont l'AP-HP, sur le sous financement des mesures salariales décidées depuis 2020.

# PRESENTATION GENERALE

## 1. Rappels : cadrage du PGFP 2023-2027, résultats 2023 et cibles prévues pour 2024

### 1.1. Cadrage du PGFP 2023 - 2027

L'AP-HP a conclu fin 2022 avec l'Etat un plan global de financement pluriannuel (2023 - 2027) prévoyant :

- Une stratégie d'investissement en faveur de l'attractivité RH, à travers la mise en œuvre d'un plan stratégique « 30 leviers pour agir ensemble » pour reconstituer les forces soignantes de l'AP-HP (la perte de 11 % de l'effectif infirmier entre mai 2019 et mai 2023 ayant entraîné une baisse de 10 % de capacitaires) ;
- Un retour à l'équilibre progressif en cinq ans avec des marches successives<sup>3</sup> devant être franchies par un retour de l'activité rapide en cohérence avec la reconstitution des effectifs, des efforts de performance massifs et une aide exceptionnelle dégressive de l'Etat à hauteur de 750M€ sur cinq ans<sup>4</sup> - cette aide exceptionnelle visant à prendre en compte l'atypie de l'AP-HP en termes de perte d'activité par rapport à la situation de 2019.

Cette trajectoire réaliste, seule à même de permettre un rebond progressif de l'AP-HP, permettait d'assurer le financement d'un plan pluriannuel d'investissement de 3,6 Md€ et la maîtrise d'un taux d'endettement respectant un plafond de 45 %.

Ce PGFP reposait sur un certain nombre d'hypothèses validées collectivement avec l'Etat, notamment un maintien des crédits inflation 2023 en 2024 visant à couvrir 50% de l'inflation et un financement à 100 % des mesures salariales nationales.

### 1.2. Résultats 2023

En 2023, malgré le fait que ces hypothèses de financement ne se soient pas vérifiées (avec une augmentation des charges exogènes non compensées à hauteur de 57 M€ au titre des mesures salariales et de l'inflation), les objectifs fixés dans le PGFP ont été dépassés. Une amélioration de la performance structurelle de l'AP-HP plus forte que la cible fixée (à hauteur de 153 M€, soit 31 M€ de plus que les prévisions) a en effet permis de réduire le déficit de l'AP-HP davantage que ce qui était prévu (avec un solde final déficitaire de 398 M€ plutôt que de 406 M€).

### 1.3. Cibles prévues pour 2024

L'EPDR initial 2024 prévoyait un déficit de -295 M€ sur le résultat du budget principal, en amélioration de 110 M€ par rapport à l'EPDR 2023, malgré une diminution de 50 M€ de l'aide exceptionnelle accordée par l'Etat dans le cadre du PGFP.

<sup>3</sup> Chronique projetée de l'évolution du résultat : - 406M€ en 2023, - 295M€ en 2024, - 179M€ en 2025, - 58M€ en 2026 et retour à l'équilibre en 2027.

<sup>4</sup> 250 M€ en 2023, 200 M€ en 2024, 150 M€ en 2025, 100 M€ en 2026 et 50 M€ en 2027.

Cette amélioration du solde de l'AP-HP devait s'appuyer sur :

- **Une trajectoire de rebond portée par la dynamique capacitaire enclenchée à la fin de 2023 et qui devait se poursuivre grâce à une campagne de recrutement menée sur 2024, pour un solde net anticipé (recettes - charges) de +50 M€** : les recrutements infirmiers, couplés à une réduction de 5 % des sorties, devait générer un solde net de + 310 ETP. Le rebond d'activité 2024 permis par cette trajectoire RH était estimé à +3,6 % en volume de séjours (dont 3,4 % en hospitalisation complète - HC - et 3,7 % en hospitalisation partielle - HP). Par ailleurs, l'année 2024 visait une seconde marche de réouverture capacitaire, avec environ 300 lits MCO sur le dernier trimestre 2024.
- **Une mobilisation renforcée des justes leviers de performance** : un objectif de 120 M€ de gains avait été fixé en EPRD 2024, porté par l'amélioration du codage (57,5 M€), l'amélioration de la facturation (28,9 M€), l'optimisation des parcours de soins (13,2 M€), les actions de juste prescription (14,4 M€) et les efforts de sobriété des organisations (7,3 M€).

\*  
\*   \*  
\*

## **2. Une année budgétaire 2024 marquée par une dégradation du solde de l'AP-HP en raison principalement de facteurs exogènes, malgré une reprise de l'activité plus dynamique que prévue**

### **2.1. La poursuite du plan « 30 leviers pour agir ensemble » a permis de poursuivre la reconstitution des effectifs infirmiers, à un niveau supérieur à ce qui était attendu**

Comme en 2023, la déclinaison du plan a fortement mobilisé la communauté hospitalière de l'AP-HP en 2024, à tous les niveaux et dans tous les métiers, et montre pleinement ses effets : les objectifs ambitieux de recrutement de jeunes professionnels infirmiers (IDE) ont été atteints et même dépassés. On constate en effet :

- Une progression de + 12 % des entrées en 2024 par rapport à 2023 (atterrissage 2024 prévu autour de 2 750 entrées), confirmant une excellente campagne de recrutement ;
- Une baisse projetée de -18 % des sorties en 2024 par rapport à 2023 (atterrissage prévu autour de 1 838 sorties), confortant un regain de fidélisation de nos personnels soignants.

Le solde entrées/sorties des IDE entre janvier et décembre 2024 devrait donc être largement positif pour la deuxième année consécutive.

Au total, la prévision d'atterrissage s'établit à + 700 IDE entre décembre 2023 et décembre 2024.

**Cette trajectoire s'avère plus favorable que les cibles qui avaient été fixées pour 2024 (+ 133 ETP par rapport aux prévisions), ce qui a permis de dépasser nos objectifs en termes de réouverture capacitaire.**

Pour autant, au-delà de ces tendances favorables, certains secteurs ou métiers concentrent encore de fortes difficultés de recrutement et font l'objet de travaux et de mesures spécifiques dans le cadre des 30 leviers : il s'agit notamment des infirmiers de blocs opératoires (IBODE), des manipulateurs en électroradiologie médicale (MERM), et des préparateurs en pharmacie (PPH). Il faut néanmoins noter qu'après deux ans de baisse sensible des effectifs, on constate depuis quelques mois une légère amélioration de la capacité de recrutement qui devraient permettre de stabiliser les effectifs de PPH et de MERM sur la seule année 2024 (sans compenser les baisses des années précédentes) et, s'agissant des IBODE, d'augmenter très légèrement les effectifs sur l'année.

## **2.2. La trajectoire de rebond mise en œuvre par l'AP-HP a porté ses fruits, avec une dynamique d'activité et de recettes supérieure aux engagements pris**

La reconstitution des effectifs infirmiers a permis de rouvrir 375 lits en moyenne annuelle en 2024 (325 en MCO, 15 en SMR, 17 en psychiatrie et 18 en USLD). En deux ans, ce sont environ 600 lits qui auront été rouverts pour améliorer l'offre de soins à destination des patients franciliens.

Au total, la croissance en volume des séjours entre 2023 et 2024 devrait s'élever à + 4,1 % en hospitalisation complète (HC) et à + 3,1 % en l'hospitalisation partielle (HP). Traduit en recettes, ce rebond s'avère plus favorable que prévu dans nos projections initiales, à hauteur d'environ 71 M€ (+55 M€ sur les séjours et +16 M€ sur les actes externes).

## **2.3. Les cibles fixées en matière de performance interne sur le codage, la facturation, la juste prescription et la sobriété énergétiques ont été dépassées**

Par ailleurs, la forte mobilisation des équipes autour des leviers de performance a permis d'atteindre des gains supérieurs de près de 20 M€ à la prévision initiale de l'EPRD 2024. Au total, plus de 143 M€ de gains ont été effectués en 2024, à travers notamment l'amélioration du codage (59 M€), de la facturation (36 M€), des parcours (13 M€), de la juste prescription et la sobriété des organisations (20 M€) et à travers l'atteinte des cibles fixés en termes de retour sur investissement sur les projets d'investissements (9 M€).

## **2.4. Corrélativement, les charges associées à l'activité supplémentaire ont logiquement crû, mais plus fortement qu'anticipé**

Le surcroît d'activité constaté sur l'année 2024 s'est logiquement accompagné d'une hausse des charges, notamment salariales. Toutefois, un dépassement de 20 M€ des cibles de consommation d'intérim, d'heures supplémentaires et d'emplois hors tension est enregistré. En d'autres termes, le rebond capacitaire s'est effectué en s'appuyant sur davantage de moyens de remplacement qu'initialement prévu. A titre d'exemple, l'intérim paramédical représente 1 057 ETPT en moyenne à fin octobre 2024 contre 958 ETPT à la même période en 2023, soit une progression de +10,3 % en un an, liée à l'accélération des réouvertures capacitaires mais au-delà des prévisions qui avaient été faites.

Par ailleurs, le montant des charges d'amortissement et de provisions est réhaussé de 23 M€ par rapport à la construction initiale, contribuant à majorer le déficit budgétaire mais sans impact sur la capacité d'autofinancement. C'est le fait d'une part plus importante consacrée aux achats de nouveaux équipements (qui s'amortissent sur une durée plus courte) plutôt qu'aux travaux lourds, à crédits d'investissement constants.

## **2.5. La prévision d'atterrissage 2024 se dégrade essentiellement sous l'effet de facteurs exogènes liées aux conditions de financement nationales, à hauteur de 121 M€**

L'apparition de facteurs exogènes, non prévus en construction initiale, conduisent à réviser l'atterrissage 2024 à hauteur de - 121 M€.

D'abord, alors que la construction initiale de l'EPRD 2024 prévoyait une compensation intégrale des diverses mesures salariales survenues ces dernières années (Ségur de la santé, dégel du point d'indice, mesures salariales exceptionnelles dites « Braun », mesures inter-fonction publique dites « Guérini »), il est *in fine* constaté une dégradation des hypothèses de financement des mesures salariales à hauteur de -52 M€ pour la seule année 2024. De même, l'atterrissage 2024 est dégradé par un écart de financement des surcoûts liés à l'inflation, de +35 M€ par rapport à nos hypothèses de construction initiale.

Ensuite, le niveau constaté d'exécution de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie serait potentiellement projeté en dépassement des volumes économiques budgétés dans l'ONDAM 2024, ce qui aurait pour conséquence l'absence de dégel du coefficient prudentiel, qui représente une perte de financement potentielle de 22 M€ pour l'AP-HP.

Enfin, la diminution de la dotation MERRI finançant les actes de biologie hors nomenclature (-5,5 M€) et la reprise des crédits d'aide « Hôpital 2007 » et « Hôpital 2012 » (-6,2 M€) dégradent aussi l'atterrissage 2024.

## **2.6. Au total, un atterrissage prévu à 460M€ de déficit**

Malgré le soutien financier attendu de l'Etat, conforme aux engagements avec **une aide maintenue à hauteur de 200 M€** (dont dispositif SMA de droit commun à tous les établissements de santé), l'AP-HP anticipe un atterrissage à -460 M€ sur son budget principal, en dégradation de 166 M€ par rapport à la construction initiale en EPRD 2024.

**Par ailleurs, un risque supplémentaire existe quant aux conditions de financement des soins médicaux et de réadaptation (SMR) sur le compartiment activité**, en raison d'une problématique technique identifiée par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS) sur la juste valorisation des séjours longs, qui reste à lever d'ici la clôture des comptes.

**Au total, une incertitude sur les crédits de fin d'année persiste, les arbitrages nationaux n'étant pas encore connus en l'état des discussions parlementaires suite à une rectification de l'ONDAM 2024 dans le cadre du PLFSS prévoyant +300 M€ de crédits supplémentaires potentiels pour les établissements de santé au titre de la fin de gestion 2024.**

## **2.7. Une décision modificative de l'EPRD initial pour 2024 est nécessaire pour acter l'évolution des charges en lien avec le dépassement des cibles d'activité**

Le présent document comporte une proposition de décision modificative de l'EPRD initial 2024, dont l'objet est de permettre de régulariser l'ouverture de crédits limitatifs de paiement nécessaires à la couverture des charges de personnels supplémentaires liées au dépassement des cibles en matière d'emploi soignant, mais aussi de recours à l'intérim et aux heures supplémentaires, en lien avec le dépassement des cibles d'activité.

Par ailleurs, la décision modification ajuste la prévision d'atterrissage des recettes d'activité et des charges corrélatives, notamment la consommation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux (CT2 *in-GHS*).

Enfin, la décision modificative prend en compte les pertes de financements attendus au titre de la couverture des charges exogènes sur la masse salariale et sur l'inflation essentiellement.

\*

\* \*

## **3. Le projet d'EPRD 2025 maintient le cap de la reconstitution de l'emploi soignant et acte un effort de performance interne renforcé pour réduire le déficit de 103 M€ entre 2024 et 2025**

La tranche 2025 du PGFP 2024-2028 prévoyait un résultat déficitaire de -179 M€ et une CAF nette positive en 2025 sur la base d'une amélioration du résultat de 116 M€ par rapport à l'EPRD 2024. Cette prévision reposait à l'origine sur les principales hypothèses de construction suivantes :

- Un maintien du cap des 30 leviers pour rouvrir des capacités de soin avec une nouvelle marche de réouverture capacitaire et de développement de notre capacité de soins, aboutissant à une contribution positive de + 50 M€ en gain net entre les charges et les produits,
- Une poursuite des efforts de performance interne (avec 121 M€ en 2025, dont 110 M€ portant sur codage/facturation/optimisation des parcours/juste prescription/sobriété et 11 M€ portant sur la baisse des moyens de remplacement),
- La mise en œuvre des opérations de retour sur investissement liés aux opérations d'investissement (ROI) à hauteur de 17 M€ ;
- Une aide financière de l'Etat de 150 M€ (en baisse de -50 M€ par rapport à 2024 car dégressive conformément à la trajectoire pluriannuelle d'accompagnement financier inscrite dans le PGFP) ;
- Une évolution tendancielle des charges conduisant à un accroissement net de nos charges de 50 M€ liés à divers facteurs endogènes et exogènes (glissement vieillesse-technicité - GVT, inflation, réforme des financements de la tarification nationale journalière des prestations - TNJP, SMR, EGALIM, BHN, etc.) ;
- Une hypothèse de couverture financière des mesures nouvelles salariales réglementaires de 100 %.

**Par comparaison avec cette cible initiale, le projet d'EPRD 2025 s'adapte à l'évolution de la situation de la manière suivante pour sécuriser une réduction ramenée à 103 M€ du déficit. Désormais :**

- **La bonne dynamique RH et capacitaire nous amène à porter notre cible de gains d'activité à + 61 M€ au lieu de 50 M€ (net des charges afférentes) ;**
- **Les efforts de performance interne sont augmentés pour atteindre un total de 163 M€ au lieu de 121 M€ (dont 121 M€ de performance portant sur codage/facturation/optimisation des parcours/juste prescription/sobriété, et 42M€ sur la maîtrise des moyens de remplacement, pour rattraper l'effort qui aurait dû être fait en 2024 et traduire l'augmentation des effectifs pérennes) ;**
- La mise en œuvre des opérations de retour sur investissement liés aux opérations d'investissement (ROI) est accélérée pour atteindre 29 M€ ;
- Au total, cet effort supplémentaire doit permettre de maintenir notre capacité à réduire notre déficit de 103 M€, nonobstant une dégradation supplémentaire des conditions de financement de l'APHP liées à l'effet des mesures prises dans le cadre du PLFSS 2025, à hauteur de 64 M€.

### **3.1. Le maintien du cap des 30 leviers pour reconstituer nos forces soignantes et rouvrir des capacités de soin**

**L'EPRD 2025 projette une trajectoire d'embauche équivalente à celle de 2024, permettant de reconstituer nos forces au lit du malade et de poursuivre la mise en œuvre des 30 leviers, avec :**

- Un maintien du cap des 30 leviers pour poursuivre la reconstitution des effectifs dans des proportions équivalentes à 2024, avec une **augmentation de 1 040 ETP de nos emplois non médicaux (soit + 1,6 % d'évolution), se répartissant en :**
  - o 815 ETP de soignants, dont 600 infirmiers et infirmiers spécialisés, 100 aides-soignants et 115 autres soignants exerçant des métiers en tension (manipulateurs en électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie, etc.) Parmi eux, 250 soignants seront recrutés pour soutenir les équipes et éviter le recours aux heures supplémentaires et à l'intérim, notamment en renforçant les équipes de suppléance -

- leur recrutement devant ainsi se traduire par une baisse à due concurrence des dépenses de remplacement ;
- 170 ETP au titre du soutien aux activités de recherche (mise en œuvre du levier 25 du plan « 30 leviers pour agir ensemble ») et soutien aux centres de référence maladies rares <sup>5</sup>;
  - 55 ETP pour accompagner la stratégie de l'AP-HP en matière de soutien administratif, numérique, technique et logistique au plus près des services, en application du plan « 30 leviers pour agir ensemble » et des « dix engagements pour améliorer l'accueil et l'accompagnement de nos patients ».
- Une augmentation de 2,7 % des effectifs médicaux en 2025, dont 105 ETP médicaux seniors et 530 ETP médicaux juniors (internes et étudiants). Plus précisément :
- **Les emplois de praticiens seniors** sont prévus en croissance de 74 ETP pour accompagner les projets nouveaux portés par les hôpitaux (voir exemples dans l'encadré ci-dessous), ainsi que pour renforcer les secteurs en tension reposant aujourd'hui beaucoup sur de l'intérim ou du temps de travail additionnel des médecins titulaires, en particulier en anesthésie-réanimation et en médecine d'urgence. A ces emplois s'ajoutent 30 PADHUE affectés administrativement à l'AP-HP mais en formation extérieure, remboursés à l'établissement).
  - **Les emplois médicaux juniors** (internes et étudiants) sont prévus en croissance de +122 ETP au périmètre AP-HP assis sur la progression des financements forfaitaires et partiels de la dotation MERRI études médicales et +408 hors AP-HP (intégralement remboursés à l'établissement).

**L'ensemble de ces mesures de renforcement des effectifs de l'AP-HP doit permettre de poursuivre la stratégie de rebond capacitaire avec une projection de réouvertures de lits d'environ 500 lits, dont 330 lits MCO.**

Ces perspectives capacitaires sous-tendent une croissance des séjours, en HC, de +4,4 % en volume et de +5,3 % en valeur (hors effet tarifs et hors impact de la SMA 2024) et en HP de +4,1 % en volume et +3,6 % en valeur.

**Cela devrait se traduire par une amélioration des recettes d'activité à hauteur de 61 M€, soit +10 M€ par rapport à ce qui était initialement prévu dans la trajectoire du PGFP. Cette hausse est projetée en cohérence avec le rebond effectif constaté en 2024, qui était plus important que prévu.**

### **3.2. La prise en compte d'une dégradation supplémentaire des conditions de financement exogènes prévues pour 2025, qui dégrade tendanciellement l'EPRD 2025 de -64 M€ au minimum**

- **S'agissant de la hausse de trois points par an sur quatre ans du taux de cotisation CNRACL**

A l'occasion du dépôt du PLFSS pour 2025, le Gouvernement a annoncé sa volonté d'augmenter le taux de cotisation CNRACL de 12 points sur quatre ans, à raison de trois points par an. Cette charge supplémentaire doit être compensée aux établissements hospitaliers, comme précisé dans les documents annexés au PLFSS 2025. Le montant correspondant à cette compensation est donc compris dans l'ONDAM spécifique aux établissements de santé pour 2025, dont le taux d'évolution est annoncé à + 3,1 %.

Or, compte-tenu des autres composantes devant être financées par cette évolution de l'ONDAM (augmentation de l'activité en volume (projetée à 1,9 %), inflation, glissement vieillesse-technicité

<sup>5</sup> Ces recrutements seront permis intégralement par des financements dédiés en dotation MIG et MERRI.

(GVT) et mesures nouvelles (en faveur des soins palliatifs et soins critiques notamment)), les tarifs des séjours ne pourront pas augmenter en 2025.

En l'état actuel des projections tarifaires, l'AP-HP enregistrerait une **perte de financement estimée à environ 21 M€**. Par rapport aux projections PGFP 2024-2028, qui avait été construites sur la base d'une hausse moyenne annuelle des tarifs de +0,7 % par an (hypothèse conventionnelle), cela représente une perte de 45 M€.

- **S'agissant de l'inflation**

Malgré des prévisions d'inflation 2024 et 2025 en baisse par rapport à 2022 et 2023, celles-ci demeurent plus élevées qu'avant la crise et plus élevée que la prévision qui avait été inscrite pour la tranche 2025 en PGFP 2024-2028, ce qui entraîne une dégradation de 10,7 M€. Il est à noter que les baisses de prix de l'énergie en 2025 sont minorées par les hausses de taxation prévues dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 et par les hausses de prix du chauffage urbain (CPCU).

- **S'agissant du volume de certaines dotations de soutien**

Un nouveau débasage national sur les dotations « Hôpital 2007 » est projeté à hauteur de -7,5 M€, auquel s'ajoute un débasage régional du fonds d'intervention régionale (FIR) investissement en 2025 à hauteur de -7,1 M€, lequel constitue la première tranche d'une mise en extinction sur trois ans.

- **S'agissant des réformes des modèles de financement en cours**

En application de la LFSS pour 2023 les impacts financiers de l'entrée en vigueur de la réforme du financement des SMR restent défavorables pour l'AP-HP à hauteur de -12 M€ à terme (2028) en cible année pleine selon les dernières données transmises par le Ministère chargé de la santé. Cet impact n'est pas spécifique à l'AP-HP puisqu'il est constaté un impact équivalent sur l'offre de soins publique et privée en région Île-de-France. Un dispositif de transition vers le modèle cible permettant de lisser les impacts financiers négatifs sur quatre ans est prévu dans les textes et sera retraduit dans la trajectoire pluriannuelle des recettes du PGFP.

Les impacts de la réforme du ticket modérateur à l'hôpital (TNJP), entrée en vigueur en 2023, se poursuivent sur 2025. Pour rappel, la perte de revenu est estimée à 45 M€, avec un lissage sur quatre ans dans le PGFP *via* l'application d'un coefficient de transition. La construction de l'EPRD 2025 retient donc ce coefficient qui vient minorer les revenus. En parallèle, une progression annuelle des TNJP alignée sur la croissance prévisionnelle de l'ONDAM inscrite dans la programmation pluriannuelle du PLFSS est implémentée et vient minorer cet impact budgétaire pendant la période de convergence.

Enfin, les effets de la Loi Egalim se poursuivent dans le temps et se cumulent avec l'effet prix de l'inflation sur les dépenses de CT3, avec notamment la progression des achats alimentaires vertueux qui est prise en compte dans le plan restauration de l'AP-HP et la suppression du plastique dans en restauration collective.

La perte totale pour l'AP-HP de ces différents effets est estimée à 7 M€, conformément aux projections intégrées à la tranche 2025 du PGFP 2024-2028.

**Au total, la trajectoire se dégrade de 64 M€ par rapport aux prévisions faites pour 2025.**

**Cette dégradation pourrait être amplifiée par la survenue de plusieurs risques non retenus dans les hypothèses de construction de l'EPRD 2025 :**

- En cas d'intégration dans les vecteurs tarifaires de la compensation de la hausse de trois points du taux de cotisation CNRACL, l'AP-HP subirait une perte supplémentaire de -12 M€, soit -20 % de la compensation, en raison de l'effet de dilution des financements des mesures salariales dans les différents vecteurs de financement comparativement à une dotation AC fléchée. Si elle advenait, une telle perte en 2025 s'ajouterait aux 133 M€ de sous-financement structurel des mesures RH réglementaires qui pèsent actuellement dans le résultat de l'AP-HP et ont déjà été documentés auprès des tutelles.

- La construction de l'EPRD n'intègre pas le risque d'une régulation tarifaire *ex-ante* du dépassement potentiel de l'objectif de dépenses en médecine chirurgie obstétrique (ODMCO) 2024 sur les tarifs 2025 (en l'absence d'arbitrage national sur ce point) et maintient une hypothèse de dégel du coefficient prudentiel 2025, à hauteur de +22 M€, ces crédits étant budgétés dans l'ONDAM 2025.

### **3.3. Néanmoins, l'objectif de réduction du déficit de 103 M€ entre 2024 et 2025 est maintenu, ce qui nécessite un effort de performance interne significativement renforcé de +63 M€**

**La construction initiale de l'EPRD 2024-2028 retenait un effort de réduction du déficit entre 2024 et 2025 à hauteur de 116 M€. L'AP-HP maintient un engagement de réduction du déficit de 103 M€ en 2025 pour préserver sa capacité d'autofinancement et *in fine* sa capacité d'investissement.**

Cela rendra nécessaire un accroissement des objectifs de performance interne, au-delà du rebond capacitaire évoqué ci-dessus, à travers :

- La poursuite des dernières actions plan d'actions sur le codage (25 M€), la facturation (41 M€), les parcours et la DMS (20 M€), la juste prescription (25 M€) et la sobriété des organisations (10 M€) permettront d'optimiser l'efficacité de gestion médico-économique associée à l'exploitation de ces lits. Au total cela représente 121 M€ de gains de performance à réaliser, soit + 10 M€ d'efforts supplémentaires à ce qui était initialement prévu dans la trajectoire du PGFP.
- A ces gains s'ajoutent les ROI contractualisés sur les projets d'investissements pour un total de 29 M€ en solde net entre les charges et les produits.
- Un effort supplémentaire de maîtrise des dépenses d'intérim et d'heures supplémentaires, avec -42 M€ de dépenses projetées par rapport à la prévision initiale, pour prolonger en 2025 les résultats du plan d'actions engagé au deuxième semestre 2024 et pour rattraper ainsi le dépassement constaté en 2024.

**Au total, en recettes d'activité pour 2025 :**

- la valorisation des séjours est attendue en croissance de +160 M€ par rapport à 2024, soit :
  - o + 4,4 % sur les séjours HC ;
  - o + 4,1 % sur les séjours HP ;
- La valorisation des actes et consultations externes est attendue en croissance de +10 M€, soit +2,2 %.

**Au total, sous réserve de l'atteinte de ces cibles d'activité et de performance ambitieuses, le résultat 2025 est projeté à -357M€ de déficit.**

Ces cibles en ressources humaines, en activité et en performance économique ont fait l'objet d'une contractualisation avec l'ensemble des groupes hospitalo-universitaires (GHU) composant l'AP-HP, ainsi qu'avec l'Hospitalisation à domicile (HAD) de l'AP-HP. Cette contractualisation permet de déterminer des cibles budgétaires et des objectifs de performance à atteindre par GHU. L'atteinte de ces cibles fera l'objet d'un dispositif de suivi renforcé tout au long de l'année 2025, et de conférences budgétaires spécifiques au printemps pour évaluer l'atteinte des cibles à mi-année et les mesures à prendre en cas de dépassement.

# EXECUTION

## DE L'EPRD 2024 - ELEMENTS DETAILLES



L'EPRD initial 2024 avait été approuvé sur la base d'une prévision de résultat à hauteur de -295 M€ sur le budget principal. Néanmoins, la prévision d'atterrissage de l'EPRD 2024 traduit la dégradation des conditions de financement exogènes de l'AP-HP (pour 73 %) et, dans une moindre mesure (26 %) un dépassement des cibles de masse salariale et un niveau de charges d'amortissement supérieur aux prévisions à niveau d'investissement inchangé - ce dernier élément n'ayant pas d'impact sur la capacité d'autofinancement.

Les prévisions d'exécution pour 2024, qui fondent le premier relevé infra-annuel (RIA 1) comme la décision modificative de l'EPRD (DM), actent cette dégradation et permettent d'ajuster les niveaux de crédits ouverts en 2024.

Ce niveau de résultat sera ajusté en clôture, notamment au regard de la levée des incertitudes sur certaines hypothèses retenues et dernières délégations de crédits, susceptibles d'intervenir jusqu'au printemps 2025.

### ✓ Éléments saillants détaillés relatifs à l'exploitation (compte de résultat)

#### S'agissant de la performance interne de l'AP-HP :

- **Une dynamique d'activité et de rebond capacitaire plus importante que prévue, se traduisant par une prévision de recettes d'activité supérieures de 107 M€ à la construction initiale :**
  - La reconstitution des effectifs infirmiers (voir encadré *infra*) a soutenu une trajectoire de rebond volontaire mise en œuvre au sein de l'AP-HP, permettant de projeter un surcroît de recettes en 2024 à hauteur de +71 M€ par rapport à la construction initiale 2024 (+ 55 M€ sur les séjours et +16 M€ sur les actes externes).
  - En effet, la marche du rebond d'activité prévue en fin d'année 2024 est bien engagée avec une cible de réouverture d'environ 375 lits en moyenne annuelle (composition totale de l'augmentation : +324 en MCO, +17 en SMR, +17 en PSY et +18 en USLD).
  - A fin octobre, les volumes de séjours en HC sont ainsi en progression de +2,7 % par rapport à 2023 et les volumes en HC sont en progression de +2,4 % par rapport à 2023 (après neutralisation des effets tarifaires, correction des effets calendaires et des actions d'optimisation du codage matérialisant les efforts importants consentis sur le codage et la facturation).
- **Corrélativement à cette activité, des charges supérieures de 127 M€ à la construction initiale :**
  - 83 M€ de masse salariale supplémentaire ont été intégrés à la trajectoire, principalement pour accompagner la hausse d'activité supplémentaire par rapport aux prévisions qui a été contractualisée avec les GHU,
  - 23 M€ de charges de T2 « in GHS » sont constatés, toujours en lien avec l'augmentation de l'activité.
  - Un dépassement de 20 M€ est toutefois projeté par les GHU et correspond à un dépassement des cibles d'intérim, d'heures supplémentaires et d'emplois non en tension. Un plan de maîtrise de ces dépenses a été mis en place en août pour freiner l'atterrissage, en particulier sur les moyens de remplacement, mais il n'a pas annulé le

dépassement constaté sur l'ensemble de l'année. Ce plan d'actions continuera à se déployer en 2025.

- **Une forte mobilisation des GHU autour des leviers de performance s'avère à hauteur des cibles prévisionnelles réhaussées à mi-année, soit plus de 143 M€ de gains consolidés et documentés sur le codage, la facturation, les parcours, la pertinence et sur la sobriété des organisations ainsi que les ROI contractualisés sur les projets d'investissements.**
- Par ailleurs, les charges financières sont en dépassement 6 M€ par rapport aux prévisions, en raison d'une baisse des taux moins forte qu'anticipé.
- A l'inverse, des efforts importants en matière de sobriété énergétique permettent de compenser en partie le dépassement par une baisse des charges charge de T3
- A ce dépassement s'ajoutent 23 M€ de charges d'amortissement supplémentaires (sans incidence sur la CAF) traduisant à niveau d'investissement constant des arbitrages d'exécution privilégiant le renouvellement des équipements plutôt que les travaux lourds.
- Au total, la somme des dépassements « internes » sur la masse salariale et les charges d'amortissement et provisions représente environ 43M€.

#### **S'agissant des conditions de financements « exogènes » de l'AP-HP :**

- **L'aide exceptionnelle de l'Etat prévue par le PGFP est conforme aux engagements avec une aide maintenue à hauteur de 200 M€ (y compris le dispositif SMA de droit commun à tous les établissements de santé).**
- **Mesures salariales :** les dernières actualisations des prévisions de charge et des délégations de crédits identifient une sous-compensation à date de 52 M€, sur un total de mesures réglementaires à hauteur de 251 M€ en année pleine 2024.
- **Inflation :** l'écart entre l'hypothèse initiale de taux de couverture (50 %) et les crédits délégués ou vectorisés dans les tarifs 2024 est estimé à 55 M€, partiellement compensés par 20 M€ de moindres dépenses d'énergie, soit une perte de 35 M€.
- **MERRI actes hors nomenclature :** une baisse marquée de la dotation au titre des actes de biologie hors nomenclature en 2024 (-5,5 M€) est enregistrée ; elle est due à la baisse importante du taux de couverture des actes hors nomenclature (de l'ordre de 3 points en 2024 par rapport à 2023), non compensée par une augmentation à due proportion du volume d'actes.

## Suivi du plan de performance à fin septembre et prévision d'exécution annuelle (détails) :

		Cible initiale	PA 2024
Levier 1	Exhaustivité et qualité du codage (séjours, liste en sus, soins externes)	47 571 405 €	58 546 444 €
Levier 2	Facturation et Recouvrement	28 740 610 €	36 195 874 €
Levier 3	Parcours (IPDMS, taux d'occupation des lits et des blocs, virage ambulatoire)	13 693 239 €	12 947 331 €
Levier 4	ROI contractualisés	15 045 443 €	9 186 688 €
Levier 5	Pertinence des prescriptions et sobriété des organisations	15 083 770 €	20 494 965 €
Levier 6	Divers	3 751 020 €	5 814 925 €
	Gains totaux	123 885 487 €	143 186 227 €

### Focus sur la reconstitution des effectifs infirmiers en 2024

Après quatre années de baisse des effectifs IDE, l'année 2023 avait été la première année de reconstitution de nos effectifs. L'année 2024 a permis de poursuivre cette reconstitution progressive de nos forces soignantes. Ceci est la résultante :

- D'une progression de + 12 % des entrées en 2024 par rapport à 2023 (atterrissage 2024 prévu autour de 2 750 entrées), confirmant une excellente campagne de recrutement ;
- D'une baisse projetée de -18% des sorties en 2024 par rapport à 2023 (atterrissage prévu autour de 1 838 sorties), confortant un regain de fidélisation de nos personnels soignants ;
- Le solde entrées/sorties IDE entre janvier et décembre 2024 devrait donc être positif à + 912 UP (unités physiques).
- Au total, la prévision d'atterrissage s'établit à + 700 IDE entre décembre 2023 et décembre 2024. Compte-tenu des dates de recrutements (essentiellement concentrés sur le deuxième semestre), cela représente +380 ETP en moyenne annuelle.

### Tableau des flux d'entrées et de sorties IDE 2023 et 2024 (toute AP-HP) :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
	<b>2023</b>												
Entrées	181	91	129	167	84	63	287	321	746	194	95	98	2456
Sorties	271	166	203	144	144	158	163	148	337	213	128	157	2232
Solde	-90	-75	-74	23	-60	-95	124	173	409	-19	-33	-59	224
	<b>2024</b>												
Entrées	179	80	168	205	73	50	374	355	826	228	105	107	2750
Sorties	197	132	130	139	123	137	136	135	283	193	105	128	1838
Solde	-18	-52	38	66	-50	-87	238	220	543	35	0	-21	912

## ✓ En investissements

Le **programme d'investissement** prévoyait, sur 2024, 680 M€ de dépenses dont 249,1 M€ sur les opérations majeures et structurantes, 57 M€ sur les opérations déconcentrées aux GHU (opérations de travaux de taille moyenne portées par les GHU et les structures hors GHU) et 276 M€ d'investissements courants pour les travaux, équipements médicaux et biomédicaux, les équipements lourds, les opérations de mise en sécurité technique, électrique et bâtimentaire et pour le système d'information.

En prévision d'atterrissage 2024, le programme d'investissement est projeté à 588 M€, ce qui représente un écart de -14 % par rapport à la prévision (mais une progression de +17 % par rapport au montant des investissements 2023).

Cette sous-exécution est principalement due à des décalages de calendrier d'autorisation et de travaux.

**Ainsi, s'agissant des opérations majeures, dont l'atterrissage est projeté à 182 M€ (soit 70 M€ de moins que prévu, on peut noter :**

- Des décalages de délais liés aux autorisations environnementales et d'urbanisme sur l'Hôpital Grand Paris Nord Saint Ouen (-12 M€), le pôle Nouveau Garches à Ambroise Paré (-7,6 M€) et le nouvel Hôtel Dieu (-5 M€) ;
- Un glissement naturel des paiements sur le Nouveau Lariboisière (-14 M€) ;
- Un report de la date de démarrage des travaux du Pôle Femme-mère-enfant à Avicennes (-11 M€) et de la nouvelle école de chirurgie (-4 M€).

**S'agissant des opérations déconcentrées, la prévision 2024 s'établit à 56,2 M€, très proche de la cible fixée.** Il s'agit notamment des projets suivants : création du centre des maladies du développement de Necker (1,6M€), poursuite du projet chirurgical du bâtiment Ollier de Cochin (1,2M€), transfert du bâtiment d'oncologie médical bâtiment Robert-André (2,3 M€), création d'une unité de soins continu dans le bâtiment Cordier (1,3 M€) de la Pitié-Salpêtrière, humanisation de l'onco-hématologie de Saint-Louis (2,3 M€), etc.

Le **tableau de financement prévisionnel** prévoyait 855 M€ ressources dont 282 M€ d'emprunt nouveaux, 170 M€ de subventions, 19 M€ de cessions et une reprise sur le fonds de roulement de 209 M€. Cette reprise sur fonds de roulement traduit le report de trésorerie lié au décalage prévisionnel de l'année d'encaissement du loyer capitalisé qui était initialement attendu en 2024 sur la valorisation patrimoniale du bail à construction de Victoria. Il n'a pas été envisagé de compenser ce décalage de trésorerie par un endettement supplémentaire afin de ne pas supporter de surcoûts financiers à long terme.

- Sur l'emprunt : le programme d'emprunt autorisé par l'ARS pour 2024 s'élevait à 282 M€ et a été intégralement exécuté. En 2024, l'endettement de l'APHP s'élèvera ainsi à 3 918 M€ de capital restant dû soit 40,3 % des produits, conformément à la trajectoire prévisionnelle.
- Sur les cessions du patrimoine : l'EPRD tablait sur une prévision de 19 M€. En prévision d'atterrissage, l'AP-HP devrait réaliser 7 M€ de cessions essentiellement sur les opérations de valorisation suivantes : cession du terrain de l'ancien centre de floriculture (Charles-Foix), fort d'Aubervilliers et Château de Pontourny.
- Sur les subventions d'investissement : le tableau de financement prévisionnel de l'EPRD prévoyait l'encaissement de 170 M€ de subventions affectées aux opérations immobilières majeures (crédits du FMIS) et aux équipements courants (FIQ) mais aussi pour le système d'information. En prévision d'atterrissage, et compte tenu du glissement des réalisations sur certaines opérations et du retard d'exécution sur les enveloppes DMU sur le FIQ, le montant total des subventions devrait s'élever à 113 M€ dont 28 M€ au titre des crédits versés par l'Etat en accompagnement du plan logement et modernisation du parc informatique, 42,5 M€ sur les subventions COPERMO pour les opérations majeures et 16,6 M€ sur les subventions

diverses au système d'information (sécurité/cyber, programme SIMPHONIE, programme ACCES, programme CARE).

Au final, compte tenu de la dégradation de la CAF et de la variation des autres postes de ressources et d'emplois du tableau de financement, le prélèvement sur le fonds de roulement s'élèvera à près de 386 M€. De ce fait, en termes de trésorerie, l'AP-HP a eu recours à des solutions de financement à court terme sur le dernier trimestre 2024. Sur l'ensemble de l'année 2024, le programme NEU CP a été utilisé avec un montant moyen de titres émis de 9,03 M€, avec un pic d'encours de 190 M€. Les lignes de trésorerie ont été très peu utilisées avec un montant moyen de titres émis de 68 K€ et un pic d'encours de 25 M€.

#### **Tableau de financement des investissements 2024**

Tableau de financement	EPRD 2024 initial	Prévision d'atterrissage 2024
<b>Ressources</b>	<b>855 066 907 €</b>	<b>807 891 485 €</b>
Capacité d'autofinancement	156 057 478 €	
Emprunts	281 707 973 €	282 000 000 €
Dotations et subventions	169 600 000 €	112 900 000 €
Cessions d'immobilisations	19 150 000 €	7 448 333 €
Autres ressources	20 000 000 €	20 000 000 €
Prélèvement sur fond de roulement	-208 551 456 €	-385 543 152 €
<b>Emplois</b>	<b>855 066 907 €</b>	<b>807 891 485 €</b>
Insuffisance d'autofinancement		43 942 254 €
Remboursement des dettes financières	174 726 667 €	175 693 010 €
Immobilisations	680 340 240 €	588 256 221 €
Autres emplois		0 €
Apport / mobilisation du fonds de roulement	0 €	0 €

✓ **Principaux agrégats du CRPP 2024 :**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titre 1 Charges de personnel	4 413 970 757 €	4 819 965 178 €	5 114 106 077 €	5 296 878 431 €	5 557 962 590 €	5 817 146 472 €
Titre 2 Charges à caractère médical	1 735 161 020 €	1 812 228 966 €	1 971 907 089 €	2 027 518 444 €	2 195 989 601 €	2 312 785 780 €
Titre 3 Charges à caractère hôtelier et général	744 910 515 €	799 747 688 €	821 762 707 €	838 619 187 €	990 831 445 €	979 608 876 €
Titre 4 Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	696 321 787 €	754 014 677 €	751 336 129 €	888 751 013 €	835 831 632 €	792 670 367 €
<b>Total charges</b>	<b>7 590 364 079 €</b>	<b>8 185 956 509 €</b>	<b>8 659 112 001 €</b>	<b>9 051 767 075 €</b>	<b>9 580 615 268 €</b>	<b>9 902 211 495 €</b>
Titre 1 Produits versés par l'assurance maladie	5 710 714 200 €	6 418 404 067 €	6 765 953 941 €	7 009 817 918 €	7 343 530 021 €	7 538 562 017 €
Titre 2 Autres produits de l'activité hospitalière	701 257 483 €	594 444 901 €	627 387 037 €	716 395 135 €	739 810 554 €	773 463 676 €
Titre 3 Autres produits	1 008 984 865 €	928 778 792 €	983 107 731 €	1 022 254 708 €	1 099 046 236 €	1 129 551 518 €
<b>Total produits</b>	<b>7 420 956 548 €</b>	<b>7 941 627 759 €</b>	<b>8 376 448 709 €</b>	<b>8 748 467 760 €</b>	<b>9 182 386 811 €</b>	<b>9 441 577 212 €</b>
<b>Résultat CRPP</b>	<b>-169 407 531 €</b>	<b>-244 328 749 €</b>	<b>-282 663 292 €</b>	<b>-303 299 315 €</b>	<b>-398 228 458 €</b>	<b>-460 634 283 €</b>

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Budget principal</b>	<b>-169 M€</b>	<b>-244 M€</b>	<b>-283 M€</b>	<b>-303 M€</b>	<b>-398 M€</b>	<b>-461 M€</b>
<b>Dotation non affectée</b>	<b>25 M€</b>	<b>14 M€</b>	<b>76 M€</b>	<b>21 M€</b>	<b>24 M€</b>	<b>19 M€</b>
<b>USLD</b>	<b>-13 M€</b>	<b>-10 M€</b>	<b>-22 M€</b>	<b>-5 M€</b>	<b>0 M€</b>	<b>-8 M€</b>
<b>Ecoles</b>	<b>0 M€</b>	<b>-1 M€</b>	<b>1 M€</b>	<b>2 M€</b>	<b>4 M€</b>	<b>2 M€</b>
<b>EHPAD</b>	<b>-5 M€</b>	<b>-4 M€</b>	<b>-2 M€</b>	<b>0 M€</b>	<b>0 M€</b>	<b>0 M€</b>
<b>CSAPA (addictologie) et MAS</b>	<b>1 M€</b>	<b>1 M€</b>	<b>0 M€</b>	<b>1 M€</b>	<b>1 M€</b>	<b>1 M€</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>-162 M€</b>	<b>-246 M€</b>	<b>-230 M€</b>	<b>-285 M€</b>	<b>-370 M€</b>	<b>-446 M€</b>
<b>CAF</b>	<b>199 M€</b>	<b>173 M€</b>	<b>195 M€</b>	<b>257 M€</b>	<b>84 M€</b>	<b>-44 M€</b>
<b>Taux de CAF</b>	<b>2,6%</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,8%</b>	<b>0,9%</b>	<b>-0,5%</b>
<b>Marge brute</b>	<b>271 M€</b>	<b>291 M€</b>	<b>268 M€</b>	<b>340 M€</b>	<b>155 M€</b>	<b>17 M€</b>
<b>CAF nette</b>	<b>48 M€</b>	<b>45 M€</b>	<b>36 M€</b>	<b>89 M€</b>	<b>-86 M€</b>	<b>-220 M€</b>
<i>Encours de la dette</i>	<i>2 606 M€</i>	<i>2 799 M€</i>	<i>3 099 M€</i>	<i>3 419 M€</i>	<i>3 812 M€</i>	<i>3 918 M€</i>
<b>Taux d'endettement</b>	<b>34,00%</b>	<b>34,20%</b>	<b>35,70%</b>	<b>37,89%</b>	<b>40,32%</b>	<b>40,30%</b>

# PRESENTATION DE L'EPRD 2025



## 1. Le budget principal (CRPP)

Au total du CRPP, les produits présentés à l'EPRD 2025 s'élèvent à 9,73 Md€, en augmentation de +285,8 M€ par rapport à la prévision de résultat 2024, soit une hausse de +3,0 %, et + 5,9 % par rapport à la clôture 2023.

### a. Prévisions d'activité du CRPP

La trajectoire d'activité pour 2025 est portée par une poursuite du rebond d'activité constaté en 2024. Elle porte une croissance des recettes d'activité de 161 M€ hors effet tarifaire notamment assise sur les importants effets en année pleine des réouvertures capacitaires de fin 2024 et les réouvertures supplémentaires projetées en 2025 en lien avec la projection des effectifs, à hauteur de 90 M€.

#### a) Evolution de l'activité d'hospitalisation complète MCO

En hospitalisation complète, la trajectoire 2025 embarque une hausse de +4,4 % des séjours et de +5,3 % des recettes (hors effet tarifaire), portée pour près de la moitié par les EAP des réouvertures de lits 2024, ainsi que par de nouvelles ouvertures de lits en 2025 et la poursuite des plans d'optimisation des parcours de soins et du codage de l'activité.

RECETTES AM (€)	Activité 2024 hors SMA	Rebond d'activité 2025	Performance du codage	Optimisation des parcours	Total
<b>MCO</b>	<b>3 253 058 117</b>	<b>102 974 644</b>	<b>10 000 000</b>	<b>48 504 267</b>	<b>3 414 537 028</b>
<i>Dont HC</i>	<i>2 650 683 941</i>	<i>90 413 258</i>	<i>10 000 000</i>	<i>39 560 743</i>	<i>2 790 657 942</i>
<i>Dont HP</i>	<i>602 374 176</i>	<i>12 561 386</i>		<i>8 943 524</i>	<i>623 879 086</i>

SEJOURS (nb)	Activité 2024 hors SMA	Rebond d'activité 2025	Performance du codage	Optimisation des parcours	Total
Séjours HC	569 605	24 926		3 798	598 329
Séjours HP	858 719	35 011		11 814	905 544
<b>Total HC + HP</b>	<b>1 428 324</b>	<b>59 938</b>	<b>0</b>	<b>15 612</b>	<b>1 503 874</b>

#### b) Evolution de l'activité d'hospitalisation partielle

La dynamique HP, à hauteur de +4,1 % en volume et +3,6 % en recettes (hors effet tarifaire), s'inscrit dans le prolongement des tendances pluriannuelles.

c) Evolution de l'activité d'hospitalisation en soins médicaux et de réadaptation (SMR) et en psychiatrie

L'activité de soins médicaux et de réadaptation est projetée en croissance moyenne de +1,5 % en 2025, après une progression de +1,0 % en 2024, du fait du programme de réouverture capacitaire progressive prévue sur la période. Fin 2023, près d'un quart des lits de SMR ouverts en 2019 étaient encore fermés, dessinant une trajectoire ambitieuse de réouverture sur les années à venir.

L'activité de psychiatrie est projetée globalement en progression de +1,5 % en 2025 par rapport à 2024, en ligne avec 2024.

b. **Prévisions de produits du CRPP**

a) Les produits de titre 1 - Produits versés par l'Assurance Maladie

Les produits versés par l'assurance maladie s'élèvent à 7,81 Md€, en augmentation de 268,3 M€, soit +3,6 % par rapport à 2024.

- **Les produits des séjours**

Au total, la prévision de produits issus des séjours d'hospitalisation s'élève à 3,5 Md€ pour 2025, ce qui correspond à une augmentation de 153,1 M€, soit de +4,5 % par rapport à 2024. A partir de 2025, cette projection ne comprend plus une Sécurisation Modulée à l'Activité (SMA), à l'inverse de 2024, où une SMA de 50 % a été comptabilisée. L'effet-prix sur les tarifs des GHS est considéré comme neutre en année pleine 2025 sous réserve de la vectorisation en AC des financements ONDAM consacrés à la hausse de la cotisation CNRACL.

Cette progression est portée par les éléments décrits *supra*. Il correspond à une hypothèse conservatoire en reconduction des taux accordés depuis 2022 et aux hypothèses de cadrage des masses financières retenues pour financer l'inflation nette des économies achats dans l'ONDAM 2024 des établissements de santé.

- **Les dotations et forfaits notifiés à l'AP-HP par l'Agence Régionale de Santé**

Les produits versés sous forme de dotations et forfaits s'élèvent à 2,81 Md€ en augmentation de +84,1 M€, soit +3,1 % par rapport à 2024. Cette évolution est essentiellement portée par l'inscription de la compensation de la hausse de trois points du taux de cotisation CNRACL en Aide à la Contractualisation (AC). Retraités des effets de cette nouvelle compensation, les produits versés sous forme de dotations et forfaits diminuent de - 21,9 M€ sous l'effet de la baisse de l'aide exceptionnelle octroyée par l'Etat (-50 M€), du débasage des crédits PH 2007 au niveau national (-7,5 M€) et du débasage régional du fonds d'intervention régionale (FIR) investissement en 2025 à hauteur de -7,1 M€ qui constitue la première tranche d'une mise en extinction sur trois ans.

Les produits liés à l'activité et versés par l'assurance maladie inscrits à l'EPRD 2025 s'élèvent à 4,96 Md€ en évolution de +205,2 M€, soit de +4,3 % par rapport à 2024.

- **Financements par dotations annuelles de financement PSY et à l'activité SMR**

Les produits prévisionnels au titre de la psychiatrie et du SMR s'élèvent à 715,0 M€ en 2025 contre 708,0 M€ en 2024, soit une évolution de +1,0 %.

- **Dotations MIGAC et FIR**

Le montant des financements MIGAC et FIR inscrits à l'EPRD 2025 s'établit à 1,83 Md€, répartis à hauteur de 1,58 Md€ au titre des MIGAC MCO et 245,5 M€ au titre du FIR.

Cette prévision, à l'instar de l'exercice précédent, inscrit une prévision des financements correspondant aux financements fléchés des missions d'intérêt général et fondés sur les modèles nationaux et régionaux, ainsi qu'une aide exceptionnelle de 150 M€ qui a vocation à s'articuler avec le

nouveau dispositif d'amortissement de la sortie de la garantie de financement et ajustable en fonction de l'atteinte des résultats.

- **Financements par forfaits**

Le montant des financements par forfaits inscrit à l'EPRD 2025 s'élève à 267,7 M€, intégrant une évolution de +0,5 % par rapport à 2024.

- **Les produits des spécialités pharmaceutiques et dispositifs médicaux facturés en sus des tarifs GHS**

Les produits des spécialités pharmaceutiques et des dispositifs médicaux facturables en sus inscrits à l'EPRD 2025 s'élèvent à 976,2 M€, en augmentation de +37,5 M€ par rapport à 2024.

- **Les produits de l'activité externe**

Pour les produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique (actes et consultations externes), la prévision pour 2025 s'élève à 457,5 M€, en évolution de +14,6 M€, soit +3,3 % par rapport à la prévision d'atterrissage 2024.

- **Les produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie**

Les produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie (Lamda) inscrits à l'EPRD 2025 s'élèvent à 33,8 M€, en diminution de 21 M€ par rapport à l'atterrissage 2024, l'hypothèse d'une reconduction de la sur exécution constatée en 2024 n'ayant pas été retenue.

*b) Les produits de titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière*

Les autres produits de l'activité hospitalière s'élèvent à 818,4 M€, en augmentation de +44,9 M€, soit +5,8 %, par rapport à la prévision de clôture 2024. Hors effet des tarifs journaliers de prestation, cette prévision d'évolution est alignée sur l'évolution du nombre de journées indiquée *supra*.

L'impact de la réforme des TNJP (dont les effets revenus sont lissés dans le temps via l'application d'un coefficient de transition vers des tarifs nationaux uniformes) a été évaluée à une perte annuelle de -11,25 M€ en 2025. Toutefois, l'application au TNJP au 1<sup>er</sup> mars 2025 du taux ONDAM 2024 annoncé (+3,1%), retraité de la compensation, à hauteur d'un point, de la hausse de trois points de la cotisation CNRACL, permet de compenser cette perte (à hauteur de 10 M€) pour l'exercice 2025.

*c) Les produits de titre 3 - Autres produits*

Les produits de titre 3 s'élèvent à 1,1 Md€ en baisse de -27,4 M€ par rapport à la prévision de clôture 2024, soit -2,4 %. Cela est principalement dû à des reprises sur provisions plus importantes en exercice 2024 et qui ne sont, par définition, pas reconductibles sur 2025. Hors provision et variation des stocks de RESCUE, l'évolution des produits de titre 3 s'élève à +35 M€ soit +2,2%.

*c. Prévision des charges du CRPP*

*a) Charges de titre 1 - Charges de personnel*

Les charges de personnel s'élèvent à 5,96 Md€ en hausse de +143,1 M€ (soit +2,5 %) par rapport à la prévision de clôture 2024 et +7,2 % par rapport à 2023. Cette hausse est notamment portée par des mesures exogènes ayant un impact au niveau national : l'augmentation de trois points du taux de cotisation CNRACL et la fin de la baisse temporaire d'un point de cotisation maladie (+67, M€), la réforme de la retraite des hospitalo-universitaires et leur affiliation, au 1<sup>er</sup> septembre 2024, à l'IRCANTEC et l'application d'un taux employeur à 9,5 % (10,6 M€ en année pleine) et la revalorisation du salaire minimum de croissance (SMIC) à hauteur de 2 % au 1<sup>er</sup> novembre 2024. *A contrario*, la

prévision 2025 tient compte de la fin du versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et de l'ajout de deux jours de carence supplémentaire en cas d'arrêt maladie, pour une économie globale de -11,3 M€.

La prévision de charges de personnel au titre de 2025 intègre également la poursuite de la mise en œuvre du plan « 30 leviers » (+10,6 M€) et les nouveaux recrutements permettant de soutenir le rebond capacitaire (+36,8 M€). En contrepartie, un moindre recours à l'intérim (-30 M€) est aussi engagé dans le cadre du plan d'action de maîtrise des charges.

En termes d'emplois, le TPER 2025 prévoit une augmentation, par rapport à la réalisation 2024 et retraité des effets de la baisse de l'intérim, de 1 674 ETP : 1 040 ETP de personnels non médicaux et 635 ETP de personnels médicaux, dont 105 seniors et 530 juniors. Sur le personnel non médical, cette progression se répartit en 715 ETP supplémentaires sur les emplois « en tension » et 325 ETP supplémentaires sur les emplois « hors tension ».

#### Sur les effectifs non médicaux

- Un maintien du cap des 30 leviers pour poursuivre la reconstitution des effectifs dans des proportions équivalentes à 2024, avec une **augmentation de 1 040 ETP de nos emplois non médicaux (soit + 1,6 % d'évolution), se répartissant en :**
  - 815 ETP de soignants, dont 600 infirmiers et infirmiers spécialisés, 100 aides-soignants et 115 autres soignants exerçant des métiers en tension (manipulateurs en électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie, etc.) Parmi eux, 250 soignants seront recrutés pour soutenir les équipes et éviter le recours aux heures supplémentaires et à l'intérim, notamment en renforçant les équipes de suppléance – leur recrutement devant ainsi se traduire par une baisse à due concurrence des dépenses de remplacement ;
  - 170 ETP au titre du soutien aux activités de recherche (mise en œuvre du levier 25 du plan « 30 leviers pour agir ensemble ») et soutien aux centres de référence maladies rares <sup>6</sup>;
  - 55 ETP pour accompagner la stratégie de l'AP-HP en matière de soutien administratif, numérique, technique et logistique au plus près des services, en application du plan « 30 leviers pour agir ensemble » et des « dix engagements pour améliorer l'accueil et l'accompagnement de nos patients ».

#### Sur les effectifs médicaux

- **Les emplois de praticiens seniors** sont prévus en croissance 74 ETP au périmètre AP-HP pour accompagner les mesures nouvelles sur financements T2A ou dotations MIGAC fléchées ainsi pour assurer la conversion d'emploi / masse salariale sur la réduction des dépenses d'intérim et de TTA pour les spécialités en tension les plus consommatrices notamment les MAR et la médecine d'urgence. A ces emplois s'ajoutent 30 PADHUE affectés administrativement à l'AP-HP mais en formation extérieure, remboursés à l'établissement).
- **Les emplois médicaux juniors** (internes et étudiants) sont prévus en croissance de +122 ETP au périmètre AP-HP assis sur la progression des financements forfaitaires et partiels de la dotation MERRI études médicales et +408 hors AP-HP (intégralement remboursés à l'établissement).

---

<sup>6</sup> Ces recrutements seront permis intégralement par des financements dédiés en dotation MIG et MERRI.

**Personnel Médical**

STATUT	ETPR			
	2023	2024	2025	Ecart 2024/2025
Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires	3 366,29	3 530,00	3 538,48	8,48
Praticiens hospitaliers	1 731,53	1 731,00	1 732,87	1,87
Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	718,17	577,00	635,00	58,00
Anciens praticiens contractuels et praticiens contractuels en CDI	23,50	18,00	20,33	2,33
<b>TOTAL 1 - PERMANENTS</b>	<b>5 839,49</b>	<b>5 856,00</b>	<b>5 926,68</b>	<b>70,68</b>
Anciens praticiens contractuels et praticiens contractuels en CDD	1 236,21	1 371,00	1 405,42	34,42
Assistants et assistants associés	630,91	586,00	586,00	
Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	1 242,92	1 252,00	1 251,26	-0,74
Anciens praticiens à recrutement contractuel et praticiens contractuels sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)				
Attachés et attachés associés en CDD	231,85	125,00	125,00	
Praticiens associés	159,21	282,00	282,00	
<b>Sous Total 6423</b>	<b>3 501,11</b>	<b>3 616,00</b>	<b>3 649,68</b>	<b>33,68</b>
Internes + FFI	5 264,56	5 475,00	5 682,73	207,73
Etudiants	7 180,74	7 518,00	7 829,26	311,26
Docteurs juniors	783,30	819,00	830,22	11,22
<b>Sous Total 6424</b>	<b>13 228,60</b>	<b>13 812,00</b>	<b>14 342,21</b>	<b>530,21</b>
<b>TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2)</b>	<b>22 569,20</b>	<b>23 284,00</b>	<b>23 918,57</b>	<b>634,57</b>

**Personnel Non Médical**

QUALIFICATION	ETPR			
	2023	2024	2025	Ecart 2024/2025
<b>Titulaires et stagiaires</b>				
Personnels administratifs	5 546,68	5 485,00	5 533,19	48,19
Personnels des services de soins	39 959,93	40 235,00	40 966,52	731,52
Personnels éducatifs et sociaux	859,80	866,00	865,92	-0,08
Personnels médico-techniques	4 693,25	4 665,00	4 664,97	-0,03
Personnels techniques et ouvriers	3 985,72	3 969,00	4 063,07	94,07
<b>TOTAL 3</b>	<b>55 045,39</b>	<b>55 220,00</b>	<b>56 093,68</b>	<b>873,68</b>
<b>Contrats à durée indéterminée</b>				
Personnels administratifs	656,41	821,00	821,93	0,93
Personnels des services de soins	446,73	632,00	643,17	11,17
Personnels éducatifs et sociaux	7,72	10,00	10,02	0,02
Personnels médico-techniques	24,28	37,00	37,09	0,09
Personnels techniques et ouvriers	1 594,65	1 853,00	1 897,70	44,70
<b>TOTAL 4</b>	<b>2 729,78</b>	<b>3 353,00</b>	<b>3 409,91</b>	<b>56,91</b>
<b>TOTAL "PERSONNEL PERMANENT" (3+4)</b>	<b>57 775,17</b>	<b>58 573,00</b>	<b>59 503,59</b>	<b>930,59</b>
<b>Contrats à durée déterminée</b>				
Personnels administratifs	1 439,14	1 481,00	1 481,88	0,88
Personnels des services de soins	3 699,73	3 953,00	4 025,31	72,31
Personnels éducatifs et sociaux	35,60	36,00	36,06	0,06
Personnels médico-techniques	404,65	382,00	381,93	-0,07
Personnels techniques et ouvriers	1 379,07	1 508,00	1 544,23	36,23
<b>TOTAL 5</b>	<b>6 958,19</b>	<b>7 360,00</b>	<b>7 469,41</b>	<b>109,41</b>
Contrats soumis à disposition particulière	0,01			
Apprentis	211,00	260,63	260,63	
<b>TOTAL 6</b>	<b>211,01</b>	<b>260,63</b>	<b>260,63</b>	
<b>TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (3+4+5+6)</b>	<b>64 944,37</b>	<b>66 193,63</b>	<b>67 233,63</b>	<b>1 040,00</b>
<b>TOTAL PERSONNEL MEDICAL et NON MEDICAL</b>	<b>87 513,58</b>	<b>89 477,63</b>	<b>91 152,06</b>	<b>1 674,43</b>

***b) Charges de titre 2 - Charges à caractère médical***

Les charges de titre 2 inscrites à l'EPRD 2025 s'élèvent à 2,37 Md€, en augmentation de +2,5 % par rapport à l'anticipation d'atterrissage 2024 et +8,0 % par rapport à la clôture 2023.

Une hausse des charges *in-GHS* (+28,7 M€) est assumée dans la construction de l'EPRD 2025 avec l'impact de l'effet prix toujours présent en 2025 ainsi qu'un effet volume malgré une amélioration des facturations des produits en sus depuis 2023, ainsi qu'une efficacité majeure sur l'ensemble des charges de CT2 dans le cadre de la juste prescription. A cela s'ajoute la neutralisation des achats hors GHS « RESCUE » pour 12,5 M€ pour 2025.

Pour 2025, l'estimation a été réalisée à partir des données issues du système d'information de l'AGEPS, sur les révisions de prix des marchés, effectives entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre 2024, en raison soit du renouvellement du marché, soit de l'application d'une clause de révision de prix.

Ces glissements de prix constatés ont ensuite été appliqués, *pro rata temporis*, aux marchés dont la date de renouvellement intervient postérieurement à la date de l'extraction des données. Il est donc

fait l'hypothèse que l'ensemble des marchés seront affectés sur l'ensemble de l'année 2024 et sur l'année 2025, au moment de leur renouvellement, par la hausse moyenne constatée depuis début 2024.

*c) Charges de titre 3 - Charges à caractère hôtelier et général*

Les charges de titre 3 inscrites à l'EPRD 2025 s'élèvent à 958,0 M€, soit -2,2% par rapport à l'anticipation d'atterrissage 2024 et -3,3% par rapport à 2023. Cette évolution prend en compte la poursuite de la baisse des prix de l'énergie sur 2025, minorée par l'augmentation de la fiscalité pesant sur l'énergie et une révision à la hausse des prix du chauffage urbain (CPCU).

L'effet-prix anticipé sur le CT3, hors énergie, est basé sur une méthode d'évolution des prix en glissement annuel (septembre 2022 - octobre 2023), pour les marchés gérés centralement par ACHAT.

*d) Charges de titre 4 - Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles*

Les charges de titre 4 inscrites à l'EPRD 2025 s'élèvent à 796,0 M€, en augmentation de +3,3 M€, par rapport à l'anticipation d'atterrissage 2024, soit +0,4%.

Elles se composent des charges financières pour 107,2 M€, des charges exceptionnelles pour 133,6 M€ et des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions pour 555,2 M€.

## 2. Les Unités de Soins de Longue Durée (CRPA-B)

Le CRPA-B retrace les budgets des différentes unités de soins de longue durée (USLD) présentes au sein de l'AP-HP. Les prévisions, notamment d'activité et de charges de personnel, tiennent compte de l'ouverture prévue en septembre 2025 d'une USLD au sein de Sainte Perine (Paris Saclay).

### a. Prévisions de charges

Le montant prévisionnel des charges de l'exercice 2025 est évalué à 193,4 M€.

Les charges se ventilent par titres de la manière suivante :

Charges	EPRD 2025
1. Charges de personnel	116 786 260 €
2. Charges d'exploitation courante et caractère médical	6 029 089 €
3. Charges afférentes à la structure	70 624 007 €
<b>Total des charges</b>	<b>193 439 356 €</b>

### b. Prévision de produits

Les produits se ventilent par titres de la manière suivante :

Produits	EPRD 2025
1. Produits de la tarification	173 138 459 €
2. Autres produits d'exploitation	609 231 €
3. Autres produits	12 819 099 €
<b>Total des produits</b>	<b>186 566 789 €</b>

#### a) Dotation soins

La dotation soins 2025 s'élève à 112,7 M€. Elle prend notamment en compte le financement des unités de soins prolongés complexes (USPC) en USLD à Saint-Périne et Emile-Roux (100 K€/lit), retenues par l'ARS Ile-de-France dans le cadre de l'expérimentation qu'elle a engagée dans ce domaine ainsi que la trajectoire de convergence triennale vers un financement contractualisé avec l'ARS sur la base d'un forfait soins à 45 k€/lits USLD (hors mesures salariales réglementaires). Elle prend également en compte le financement, en base, des mesures salariales des dernières années (Ségur de la santé, revalorisation du point d'indice, mesures salariales dites « Guerini » et « Braun ») ainsi que la compensation de la hausse de trois points du taux de cotisation CNRACL.

#### b) Produits des tarifs

Pour les produits de la dépendance et de l'hébergement, un taux prévisionnel de +1% pour l'année 2025 a été appliqué aux tarifs qui seront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 tels que définis dans l'arrêté du 20 février 2024 de la Ville de Paris.

Tarifs officiellement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- GIR 1 et 2 : 28,29 €, GIR 3 et 4 : 16,69 €, GIR 5 et 6 : 5,08€
- Chambre simple : 92,85 €, Chambre multiple : 86,92 €, Chambre pour les - de 60 ans : 117,86 €

Les produits Dépendance sont ainsi portés à 13,0 M€ en 2025, contre 12,3 M€ en prévision d'atterrissage 2024. Les produits Hébergement sont estimés à 47,4 M€, contre 45,0 M€ en 2024.

*c) Résultat d'exploitation des USLD*

**Le CRPA B est présenté en 2025 en déficit à hauteur de -6,9 M€ et en amélioration de 943 k€ par rapport à l'anticipation 2024.**

### **3. La Dotation Non Affectée (CRPA-A)**

Le CRPA-A assure la gestion du parc immobilier privé de l'AP-HP et la gestion de la propriété intellectuelle (brevets déposés par l'AP-HP).

#### ***a. Prévisions de charges***

##### ***a) Charges de personnel***

Les charges de personnel correspondent aux effectifs chargés de la gestion locative et de la gérance du domaine privé, les concierges et gardiens d'immeubles et aux effectifs gérant les sujets de propriété intellectuelle (brevets de recherche). Le montant des charges de titre 1 inscrit à l'EPRD 2025 est de 8,5 M€.

##### ***b) Autres charges***

Le montant prévisionnel des charges d'exploitation courante et caractère médical (titre 2) inscrit à l'EPRD 2025 est de 5,1 M€. Celui des charges afférentes à la structure (titre 3) est de 39,8 M€.

#### ***b. Prévisions de produits***

La prévision 2025 de produits d'exploitation, hors cessions d'actifs, s'élève à 64,3 M€, en hausse par rapport à l'anticipation d'atterrissage 2024 (+1,8 M€, soit +2,8 %).

Les produits de cessions sont estimés à la hauteur de 53,7 M€ sur la DNA en 2025, contre 8,3 M€ en 2024, soit une augmentation de +45,3 M€ (+543,6 %).

Le total des produits est ainsi porté à 118,0 M€, contre 70,9 M€ prévu en atterrissage 2024 et 68,2 M€ en 2023.

**Au total, le CRPA-A enregistre un résultat prévisionnel 2025 excédentaire de 64,6 M€.**

#### **4. Instituts de formation de personnels paramédicaux et de sage-femmes et instituts de formation des travailleurs sociaux (CRPA- C)**

##### ***a. Prévisions de charges***

###### ***a) Charges de personnel***

Les charges de personnel inscrites à l'EPRD 2025 s'élèvent à 51,9 M€, en hausse de +317 k€ (+0,6 %) par rapport à l'anticipation d'atterrissage 2024. Cette prévision tient par ailleurs compte de l'universitarisation des deux écoles de sage-femmes qui dépendaient jusqu'en 2024 de l'AP-HP. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'AP-HP ne supportera plus les coûts liés aux charges de personnel afférents à ces deux écoles.

###### ***b) Charges d'exploitation courante***

Les charges d'exploitation courantes et à caractère médical (titre 2) et les charges afférentes à la structure (titre 3) prévisionnelles 2025 s'élèvent respectivement à 0,8 M€ et 20,0 M€, soit +1,8 % pour les CT2 et en stabilité (-0,2 %) pour les CT3 par rapport à l'anticipation d'atterrissage 2024.

##### ***b. Prévisions de produits***

###### ***a) Produits relatifs à l'activité d'enseignement***

La prévision de produits du titre 1 du CRPA-C, qui ne comprend plus que la subvention d'exploitation demandée au Conseil Régional d'Ile-de-France, serait de 56,9 M€ pour 2025.

###### ***b) Autres produits***

La prévision des autres produits d'exploitation (titre 2) du CRPA-C s'élève à 14,5 M€ pour 2025 et comprend désormais les droits d'inscription des élèves prévisionnels qui devraient s'élever à 0,7 M€.

La prévision des autres produits (titre 3) du CRPA-C s'élève à 1,3 M€ pour 2025.

**Réglementairement, le CRPA-C est présenté à l'équilibre pour 2025.**

## **5. Activités d'addictologie (CRPA- P1) et Unités de Soins Prolongés Complexes (CRPA- P2 et CRPA- P3)**

Le CRPA-P1 de l'AP-HP regroupe les cinq Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) répartis sur les sites suivants :

- Avicenne
- HEGP
- Lariboisière
- Cochin
- Bicêtre

En 2019, l'AP-HP a transféré du budget principal au CRPA-P2 l'activité d'USPC de l'hôpital de San Salvador dont le financement, relève du champ médicosocial et financé par une dotation de maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et d'un Établissements et Services pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP).

En 2025, l'AP-HP scinde le CRPA-P2 en créant un budget CRPA-P3 afin d'isoler strictement la MAS (P2) et l'EEAP (P3).

### ***a. Prévisions de charges***

Les charges inscrites à l'EPRD 2025 s'élèvent à 30,3 M€, dont des charges de personnel pour 19,1 M€ (63,0 % des charges), en augmentation par rapport à l'estimation d'atterrissage 2024 (+0,5 M€).

### ***b. Prévisions de produits***

Les produits prévisionnels pour 2025 s'élèvent à 30,3 M€, dont un produit de dotation de fonctionnement de 29,5 M€ (soit 97,2 %).

**Réglementairement, le CRPA-P est présenté à l'équilibre pour 2025.**

## 6. Le tableau de financement prévisionnel des investissements

### a. La détermination de la capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF prévisionnelle 2025 s'établit à **94,7 M€**, soit **0,9 % des produits**. Après remboursement du capital de la dette en 2025 (185 M€), la CAF « nette » s'élève à -91 M€ en EPRD 2025.

	2023	2024	2025
Résultat consolidé	-369 636 688 €	-445 979 536 €	-300 177 893 €
valeur comptable des éléments d'actif cédés	8 223 892 €	4 657 183 €	6 313 623 €
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	609 110 320 €	578 889 058 €	574 741 307 €
produits des cessions d'éléments d'actif	9 087 993 €	8 904 341 €	54 241 731 €
quote part des subventions virée au résultat	14 583 242 €	12 027 589 €	11 536 657 €
reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	140 194 892 €	160 680 311 €	120 386 400 €
<b>Capacité d'Auto-Financement</b>	<b>83 831 397 €</b>	<b>-44 045 536 €</b>	<b>94 712 250 €</b>

### b. Investissements et tableau de financement prévisionnel

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2025 s'élèvent en **crédits de paiement (CP) à 651 M€**, en hausse de +10,5% par rapport à la prévision 2024 (à hauteur de 588 M€ environ en anticipation de clôture). Il se traduit en crédits de paiements par les masses suivantes :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	2025
Opérations Majeures & Structurantes socle	218 M€
Opérations Identifiées (Ghu & HGHU)	58 M€
Plan Courant	111 M€
Enveloppe DMU	13 M€
Opérations Techniques	51 M€
Rempl. équipements lourds	28 M€
Systèmes d'Information	96 M€
Brevets	1 M€
Logement	44 M€
Autres opérations subventionnées	30 M€
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>651 M€</b>

- Environ **220 M€** au titre de la poursuite des opérations majeures et structurantes en cours, parmi lesquelles notamment la poursuite des travaux sur le Nouveau Lariboisière (77 M€), le Plateau Technique Interventionnel de Bicêtre (16,5 M€), le projet IDEAL à SUN (14,8 M€), la Clinique Hématologique Pasteur de Cochin (16 M€), les travaux préalables sur l'Hôpital Universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord (13 M€), le Nouveau Garches à Ambroise-Paré (14,1 M€ dont rocades), ainsi que le démarrage de l'opération Pôle Femme-Enfants d'Avicenne (9 M€).

- **Une enveloppe de 58 M€ au titre des opérations déconcentrées** (opérations de travaux de taille moyenne portées par les GHU). Les opérations présentant les plus forts décaissements en crédits de paiement sur 2025 sont les suivantes : GHU Centre Université de Paris : Centre des Maladies du Développement de Necker (1,2 M€), restructuration du plateau technique interventionnel de HEGP (3 M€), la chaîne Haut Débit de Cochin (1,9 M€) ; GHU Sorbonne Université : Projet Bio-Est - phase 2 (5,3 M€) et phase 3 (1,3 M€), restructuration du service des brûlés pédiatriques du site de Trousseau (3,7 M€), transfert du bâtiment d'oncologie médical bâtiment Robert-André (4,1 M€) ; GHU Nord Université de Paris : Extension Car-T Cells et humanisation onco-hémato SLS (1,5 M€), regroupement des laboratoires de Louis Mourier (2 M€) ; GHU Paris-Saclay : FIV/PMA Loi Bioéthique d'Antoine Béclère (2 M€), humanisation de l'hépatologie pédiatrique de Bicêtre (1,6 M€) ; GHU Henri Mondor : Schéma directeur Immobilier, phases 2 et 3 (4 M€).
- **Une enveloppe de 111,2 M€ au titre des crédits de plan courant (travaux et équipements)**, à la main des GHU et des hors-GHU pour assurer l'entretien et la rénovation du parc immobilier et le renouvellement des équipements médicaux et non médicaux. Cette enveloppe intègre 2 M€ au titre de l'inflation. **Cette enveloppe est complétée par 13 M€ de crédits d'investissements délégués aux DMU**, équivalant aux montants notifiés en 2024, partiellement financés sur une subvention « Ségur - investissements du quotidien » (13 M€ en 2024 et 3 M€ en 2025) ainsi que **28 M€ pour le renouvellement des équipements médicaux lourds**. Par ailleurs, les opérations techniques de mise en sécurité incendie et sécurité électrique et d'amélioration de l'accessibilité des sites des GHU disposent d'un budget déconcentré de 51 M€. **Au total, ce sont donc 203 M€ de crédits d'investissements courants qui sont budgétés et totalement déconcentrés aux GHU chaque année.**
- **Près de 96 M€ au titre des dépenses de systèmes d'information**, dont 20 M€ de projets financés au travers de subventions (comprenant 10 M€ de subvention Etat pour la modernisation du parc informatique pour le renouvellement des postes informatiques et du réseau de câblage dans les GHU). Le plan d'investissement de la Direction des Services Numériques intègre environ 40% de crédits pour les solutions applicatives et 15% pour la modernisation des infrastructures réseaux et serveurs.
- **44 M€ au titre des dépenses en faveur du plan logement** inscrit dans les « 30 leviers », dont 19 M€ dédiés aux opérations de réhabilitation du parc, 20M€ d'investissements pour développer l'offre de logement financés par subventions de l'Etat et 85 M€ financés par des cessions notamment le produit de la vente en bloc.

Le **tableau de financement prévisionnel 2025** a pour vocation de présenter les éléments d'emplois et de ressources relatifs à la mise en œuvre de ce programme d'investissement.

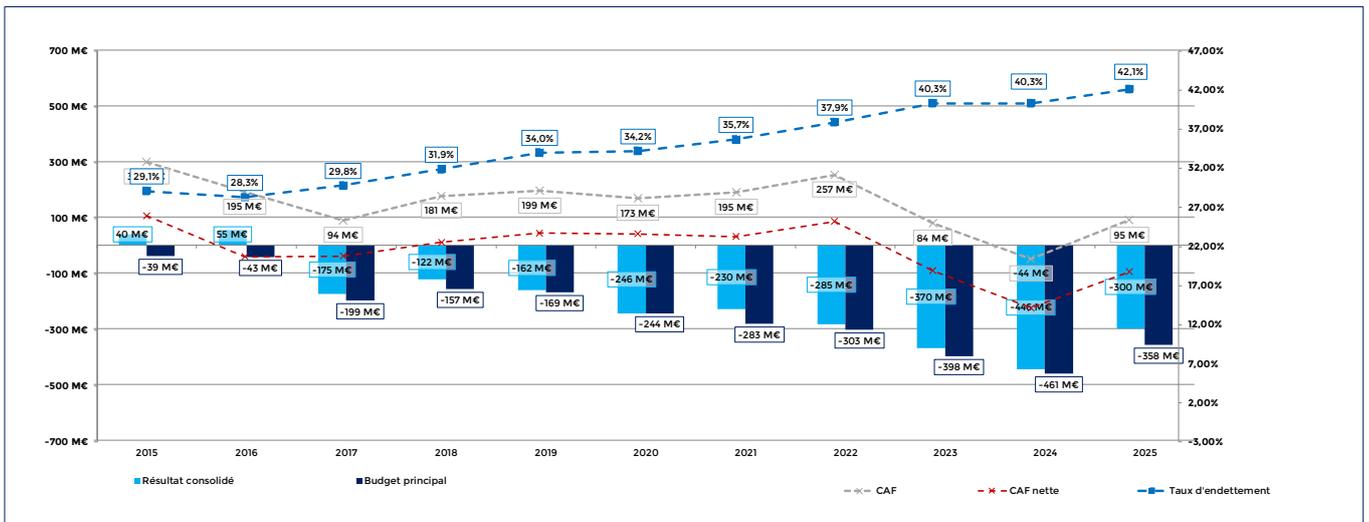
Tableau de financement	2025
<b>Ressources</b>	<b>836 072 549 €</b>
Capacité d'autofinancement	94 712 250 €
Emprunts	502 448 352 €
Dotations et subventions	165 233 613 €
Cessions d'immobilisations	53 678 333 €
Autres ressources	20 000 000 €
Prélèvement sur fond de roulement	0 €
<b>Emplois</b>	<b>836 072 549 €</b>
Insuffisance d'autofinancement	
Remboursement des dettes financières	185 437 618 €
Immobilisations	650 634 931 €
Autres emplois	0 €
Apport / mobilisation du fonds de roulement	0 €

Ainsi, le financement est assuré principalement par les ressources suivantes :

- La capacité d'autofinancement brute à hauteur de 94 M€ ce qui représente 0,94% des produits. Toutefois après remboursement du capital des emprunts (185 M€), la CAF nette reste négative à hauteur de -91 M€.
- Un recours à l'emprunt à hauteur de 503 M€, la dette de l'AP-HP atteindra 4 236 M€ et son ratio d'endettement sera de 42,11 %, ce qui reste en deçà du plafond d'endettement contractualisé avec l'Etat à hauteur de 45 %. Au regard de ses ratios d'endettement (supérieur à 30 %), d'indépendance financière (supérieur à 50 %) et de durée apparente de sa dette (supérieure à 10 ans), l'AP-HP relève de l'article D. 6145-70 du Code de la santé publique, aux termes duquel le recours à l'emprunt de l'établissement est subordonné à l'autorisation préalable de l'ARS. Une demande d'autorisation par anticipation sera adressée à l'ARS prochainement, afin de permettre à l'AP-HP de lancer son programme de levée de fonds 2025 en parallèle de l'examen de son EPRD par la tutelle.
- Un niveau de subventions à hauteur de 165 M€, dont 97,5 M€ au titre du financement des opérations majeures et opérations structurantes avec notamment 43 M€ pour HUSOGPN en aide à la contractualisation, COPERMO et CNIS et 20 M€ au titre de Pôle Femme Mère Enfant d'Avicennes, 14,6 M€ pour le financement de l'institut du Cerveau de l'enfant. Par ailleurs, 38 M€ au titre des crédits versés par l'Etat en accompagnement du plan logement et modernisation du parc informatique. Ce montant est complété par une tranche de 20 M€ de financement au titre de la restauration des capacités financières (« reprise de la dette »).
- Des cessions estimées à 54 M€ essentiellement sur les opérations de valorisation suivantes : cession de la Floriculture, fort d'Aubervilliers, phase 1 de la vente en bloc, cession d'un immobilier à Croissy sur Seine, cession de différents lots de copropriété et Kremlin Bicêtre - Gare du Grand Paris.

Au total, l'équilibre emplois/ressources est fixé pour l'exercice 2025 à 836 M€.

## Trajectoire de l'EPRD 2025 :



# ANNEXES : TABLEAUX REGLEMENTAIRES



## ANNEXE 1 : ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES SYNTHETIQUE 2025

### Compte de résultat du Budget Principal

	PREVISIONS 2025		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	5 960 255 419 €	7 806 869 443 €	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	2 371 037 114 €	818 366 486 €	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	957 984 757 €	1 102 108 456 €	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	795 978 198 €		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>10 085 255 489 €</b>	<b>9 727 344 385 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)</b>		<b>357 911 104 €</b>	<b>RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>	<b>10 085 255 489 €</b>	<b>10 085 255 489 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>

### Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle

<b>RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)</b>			<b>RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)</b>
valeur comptable des éléments d'actif cédés	6 313 623 €	300 177 893 €	produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	574 741 307 €	54 241 731 €	quote part des subventions virée au résultat
		120 386 400 €	reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>581 054 931 €</b>	<b>486 342 680 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&gt;0)</b>	<b>94 712 250 €</b>		<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2&lt;0)</b>

### Tableau de Financement Prévisionnel

<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE</b>			<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE</b>
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	185 437 618 €	94 712 250 €	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	650 634 931 €	502 448 352 €	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	0 €	165 233 613 €	Titre 3 : Autres ressources
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>836 072 549 €</b>	<b>836 072 549 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0 €</b>		<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>836 072 549 €</b>	<b>836 072 549 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>

## ANNEXE 2 : COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXES SYNTHETIQUES

### Compte de résultat du Budget B - USLD

	PREVISIONS 2025		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	116 786 260 €	173 138 459 €	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges d'exploitation courante et caractère médical	6 029 089 €	609 231 €	Titre 2 : Autres produits d'exploitation
Titre 3 : Charges afférentes à la structure	70 624 007 €	12 819 099 €	Titre 3 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	193 439 356 €	186 566 789 €	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)</b>		6 872 568 €	<b>RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	193 439 356 €	193 439 356 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

### Compte de résultat du Budget P - CSAPA & USPC

	PREVISIONS 2025		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	19 078 225 €	29 451 863 €	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges d'exploitation courante et caractère médical	1 296 005 €	705 736 €	Titre 2 : Autres produits d'exploitation
Titre 3 : Charges afférentes à la structure	9 919 392 €	136 022 €	Titre 3 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	30 293 622 €	30 293 622 €	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	<b>30 293 622 €</b>	<b>30 293 622 €</b>	<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>

### Compte de résultat du Budget C - Ecoles

	PREVISIONS 2025		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	51 932 249 €	56 948 406 €	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges d'exploitation courante et caractère médical	768 027 €	14 473 766 €	Titre 2 : Autres produits d'exploitation
Titre 3 : Charges afférentes à la structure	20 026 913 €	1 305 016 €	Titre 3 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	72 727 188 €	72 727 188 €	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	<b>72 727 188 €</b>	<b>72 727 188 €</b>	<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>

### Compte de résultat du Budget A - Dotation Non Affectée

	PREVISIONS 2025		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	8 547 988 €	0 €	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges d'exploitation courante et caractère médical	5 071 385 €	57 467 064 €	Titre 2 : Autres produits d'exploitation
Titre 3 : Charges afférentes à la structure	39 754 051 €	60 512 139 €	Titre 3 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	53 373 424 €	117 979 202 €	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)</b>	<b>64 605 778 €</b>		<b>RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	117 979 202 €	117 979 202 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

## ANNEXE 3 : CRPP - PRESENTATION DETAILLEE

### Les charges :

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2023	COMPTE ANTICIPE 2024	PREVISIONS 2025
<b>Titre 1</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>5 557 962 590 €</b>	<b>5 817 146 472 €</b>	<b>5 960 255 419 €</b>
621	Personnel extérieur à l'établissement	150 152 315 €	150 360 989 €	120 056 843 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	345 029 802 €	368 467 810 €	372 439 615 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	133 717 374 €	145 835 058 €	147 771 292 €
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	3 402 351 €	4 160 530 €	4 177 754 €
6411	Personnel titulaire et stagiaire	2 282 879 611 €	2 342 783 313 €	2 389 310 885 €
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	130 310 342 €	162 072 825 €	168 183 846 €
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	244 660 073 €	262 896 510 €	262 868 939 €
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	258 032 050 €	274 218 329 €	291 103 141 €
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel et hospitalo-universitaires titulaires	429 614 078 €	445 267 369 €	449 922 519 €
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	41 642 554 €	35 438 838 €	37 885 968 €
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit	158 860 954 €	174 387 360 €	176 096 328 €
6425	Permanences des soins	111 027 887 €	124 626 693 €	125 547 509 €
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	909 866 659 €	944 520 836 €	1 025 689 512 €
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	285 200 844 €	306 480 064 €	312 307 325 €
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	36 955 374 €	37 737 682 €	38 408 407 €
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	7 950 206 €	6 268 020 €	6 355 622 €
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	28 660 116 €	31 624 244 €	32 129 915 €
<b>Titre 2</b>	<b>Charges à caractère médical</b>	<b>2 195 989 601 €</b>	<b>2 312 785 780 €</b>	<b>2 371 037 114 €</b>
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	362 198 €	350 775 €	357 089 €
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	1 335 775 452 €	1 404 254 264 €	1 450 301 461 €
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	602 467 773 €	648 488 320 €	674 427 852 €
6066	Fournitures médicales	106 252 394 €	112 009 715 €	127 124 490 €
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	80 292 €	85 690 €	92 119 €
6032	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	-10 735 152 €	-5 116 394 €	-6 152 985 €
611	Sous-traitance générale	62 354 880 €	46 051 660 €	15 222 644 €
6131	Locations à caractère médical	16 509 417 €	16 856 114 €	18 120 764 €
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	82 922 348 €	89 805 636 €	91 543 682 €
<b>Titre 3</b>	<b>Charges à caractère hôtelier et général</b>	<b>990 831 445 €</b>	<b>979 608 876 €</b>	<b>957 984 757 €</b>
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	94 566 415 €	95 754 437 €	98 716 402 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	244 444 216 €	190 926 280 €	181 394 668 €
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	4 757 €	4 757 €
603	Variation des stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	-2 139 069 €	-5 756 678 €	-5 860 298 €
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	167 258 203 €	176 220 557 €	167 423 535 €
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	329 083 251 €	377 086 566 €	379 889 117 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	3 023 670 €	2 866 289 €	2 917 887 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 653)	156 316 026 €	142 599 166 €	133 592 857 €
653	Contributions aux groupements hospitaliers de territoires (GHT)			
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement			0 €
71	Production stockée (ou déstockage)	-1 721 266 €	-92 498 €	-94 163 €
<b>Titre 4</b>	<b>Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles</b>	<b>835 831 632 €</b>	<b>792 670 367 €</b>	<b>795 978 198 €</b>
66	Charges financières	88 097 513 €	100 804 919 €	107 205 460 €
67	Charges exceptionnelles	158 992 297 €	133 579 000 €	133 579 000 €
	<i>Dont 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)</i>			
	<i>Dont 675 - Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés</i>	7 839 645 €	3 469 000 €	3 469 000 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	588 741 822 €	558 286 448 €	555 193 739 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>9 580 615 268 €</b>	<b>9 902 211 495 €</b>	<b>10 085 255 489 €</b>
<b>EXCEDENT PREVISIONNEL</b>				
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>		<b>9 580 615 268 €</b>	<b>9 902 211 495 €</b>	<b>10 085 255 489 €</b>

## Les produits :

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2023	COMPTE ANTICIPE 2024	PREVISIONS 2025
<b>Titre 1</b>	<b>Produits versés par l'assurance maladie</b>	<b>7 343 530 021 €</b>	<b>7 538 562 017 €</b>	<b>7 806 869 443 €</b>
73111	Produits de la tarification des séjours MCO	3 203 201 652 €	3 371 645 125 €	3 524 727 980 €
73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours MCO	764 088 174 €	839 520 543 €	873 101 364 €
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours MCO	92 403 928 €	99 115 162 €	103 079 768 €
73114	Forfaits annuels MCO	255 564 232 €	266 329 450 €	267 651 676 €
73115	Produits du financement des activités de SSR	521 455 970 €	524 928 412 €	530 153 550 €
73116	Dotations hôpitaux de proximité (DHProx)			
73117	Dotations de financement de la psychiatrie	183 176 615 €	183 097 637 €	184 842 305 €
73118	Dotations MIGAC MCO	1 634 300 037 €	1 503 055 217 €	1 584 754 632 €
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique MCO	431 109 801 €	442 929 210 €	457 485 986 €
7313	Participations aux titres des détenus	1 577 725 €	1 736 126 €	1 754 548 €
7471	Fonds d'intervention régional	221 646 957 €	251 368 982 €	245 481 482 €
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	35 004 930 €	54 836 153 €	33 836 153 €
<b>Titre 2</b>	<b>Autres produits de l'activité hospitalière</b>	<b>739 810 554 €</b>	<b>773 463 676 €</b>	<b>818 366 486 €</b>
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'AM	196 275 695 €	205 197 510 €	226 603 519 €
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'AM	39 090 843 €	40 869 519 €	52 960 065 €
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'AM	740 012 €	773 683 €	861 700 €
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'AM	77 497 939 €	81 024 179 €	82 765 559 €
73271	Forfait journalier MCO	58 722 652 €	61 394 483 €	62 713 980 €
73272	Forfait journalier SSR	18 365 732 €	19 201 392 €	19 614 071 €
73273	Forfait journalier psychiatrie	2 270 858 €	2 374 184 €	2 425 211 €
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	268 193 230 €	280 396 310 €	286 422 618 €
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	68 863 318 €	71 996 673 €	73 544 033 €
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	9 790 275 €	10 235 743 €	10 455 731 €
<b>Titre 3</b>	<b>Autres produits</b>	<b>1 099 046 236 €</b>	<b>1 129 551 518 €</b>	<b>1 102 108 456 €</b>
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes	169 985 843 €	206 095 786 €	228 663 391 €
7071	Rétrocession de médicaments	350 279 K€	340 037 522 €	332 043 605 €
7087	Remboursement de frais par les CRPA	69 008 K€	62 264 898 €	62 264 898 €
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Production immobilisée			
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471)	97 330 K€	87 778 561 €	87 778 561 €
75	Autres produits de gestion courante	92 168 K€	88 269 325 €	88 269 325 €
76	Produits financiers	12 951 K€	7 980 014 €	7 455 186 €
77	Produits exceptionnels (sauf 7722)	162 494 325 €	168 777 687 €	168 777 687 €
775	dont 775 - produits des cessions d'éléments d'actif	600 432 €	563 398 €	563 398 €
777	dont 777 - quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	13 834 074 €	11 295 918 €	11 295 918 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	133 652 719 €	154 410 303 €	112 918 381 €
79	Transferts de charges			
603	Variations de stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)			
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	6 106 844 €	9 966 911 €	9 966 911 €
	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	4 784 213 €	3 480 233 €	3 480 233 €
649	Atténuation de charges - portabilité compte épargne temps (CET)	285 969 €	490 278 €	490 278 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>9 182 386 811 €</b>	<b>9 441 577 212 €</b>	<b>9 727 344 385 €</b>
<b>DEFICIT PREVISIONNEL</b>		<b>398 228 458 €</b>	<b>460 634 283 €</b>	<b>357 911 104 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>		<b>9 580 615 268 €</b>	<b>9 902 211 495 €</b>	<b>10 085 255 489 €</b>

## ANNEXE 4 : TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DETAILLE (TFP)

	REALISATIONS 2023	COMPTE ANTICIPE 2024	PREVISIONS 2025
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>			
		<b>44 045 536 €</b>	
<b>Titre 1 - Remboursement des dettes financières</b>	<b>170 188 748 €</b>	<b>175 693 010 €</b>	<b>185 437 618 €</b>
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 166 et 1688)	170 188 748 €	175 693 010 €	185 437 618 €
16449 dont opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	0 €		
<b>Titre 2 - Immobilisations</b>	<b>503 952 446 €</b>	<b>588 256 221 €</b>	<b>650 634 931 €</b>
20 Immobilisations incorporelles (sauf 2095)	56 548 360 €	66 008 063 €	73 007 560 €
211 Terrains	584 330 €	682 080 €	754 408 €
212 Agencements et aménagements des terrains	0 €	0 €	0 €
213 Constructions sur sol propre	61 648 850 €	71 961 789 €	79 592 619 €
214 Constructions sur sol d'autrui	481 500 €	562 048 €	621 647 €
215 Installations techniques, matériel et outillage industriel	110 220 757 €	128 659 055 €	142 302 066 €
218 Autres immobilisations corporelles	47 220 002 €	55 119 209 €	60 964 051 €
23 Immobilisations en cours	227 248 647 €	265 263 977 €	293 392 579 €
<b>Titre 3 - Autres emplois</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
26 Participations et créances rattachées à des participations			
27 Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices			
18 Comptes de liaison investissement (*)			
Annulation de titres sur exercices clos (2)			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>674 141 194 €</b>	<b>807 994 768 €</b>	<b>836 072 549 €</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>106 669 357 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>780 810 551 €</b>	<b>807 994 768 €</b>	<b>836 072 549 €</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>			
	<b>83 831 397 €</b>		<b>94 712 250 €</b>
<b>Titre 1 - Emprunts</b>	<b>563 880 758 €</b>	<b>282 000 000 €</b>	<b>502 448 352 €</b>
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 166, 1688 et 169)****	563 880 758 €	282 000 000 €	502 448 352 €
16449 dont opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
<b>Titre 2 - Dotations et subventions</b>	<b>109 338 396 €</b>	<b>112 900 000 €</b>	<b>165 233 613 €</b>
102, 103 Apports - Fonds associatifs			
131, 138 Subventions d'équipement reçues	109 338 396 €	112 900 000 €	165 233 613 €
102, 103 Apports - Fonds associatifs			
131, 138 Subventions d'équipement reçues			
102, 103 Apports - Fonds associatifs			
131, 138 Subventions d'équipement reçues			
<b>Titre 3 - Autres ressources</b>	<b>23 760 000 €</b>	<b>27 448 333 €</b>	<b>73 678 333 €</b>
267 Créances rattachées à des participations			
27 Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 2768)	20 000 000 €	20 000 000 €	20 000 000 €
775 Cessions d'immobilisations	3 760 000 €	7 448 333 €	53 678 333 €
18 Comptes de liaison investissement			
Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>780 810 551 €</b>	<b>422 348 333 €</b>	<b>836 072 549 €</b>
<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>385 646 435 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>780 810 551 €</b>	<b>807 994 768 €</b>	<b>836 072 549 €</b>

## ANNEXE 5 : CRPA-A - PRESENTATION DETAILLEE (DOTATION NON AFFECTEE)

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2023	COMPTE ANTICIPE 2024	PREVISIONS 2025
<b>Titre 1</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>8 150 037 €</b>	<b>8 499 923 €</b>	<b>8 547 988 €</b>
621	Personnel extérieur à l'établissement	0 €	15 971 €	16 049 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	462 147 €	464 412 €	466 514 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	213 663 €	246 740 €	247 818 €
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	6 844 €	16 496 €	16 576 €
6411	Personnel titulaire et stagiaire	741 424 €	745 057 €	741 617 €
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	4 395 028 €	4 739 312 €	4 762 535 €
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	496 398 €	348 001 €	348 856 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance (sauf 6459)	1 826 420 €	1 915 784 €	1 939 966 €
647	Autres charges sociales (sauf 6479)	8 112 €	8 152 €	8 057 €
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	0 €	0 €	0 €
<b>Titre 2</b>	<b>Charges d'exploitation courante et caractère médical</b>	<b>4 879 253 €</b>	<b>4 981 715 €</b>	<b>5 071 385 €</b>
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
602	Achats stockés, autres approvisionnements	0 €	0 €	0 €
603	Variation des stocks	135 €	135 €	137 €
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	0 €	0 €	0 €
60321	Variation des stocks de produits pharmaceutiques et produits à usage médical	0 €	0 €	0 €
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	0 €	0 €	0 €
60322	Variation des stocks de fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	0 €	0 €	0 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	4 879 118 €	4 981 580 €	5 071 248 €
6066	Fournitures médicales	0 €	0 €	0 €
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
60371	Variation des stocks de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
60372	Variation des stocks de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
611	Sous-traitance générale	0 €	0 €	0 €
6131	Locations à caractère Médical	0 €	0 €	0 €
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	0 €	0 €	0 €
709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement	0 €	0 €	0 €
71	Production stockée (ou déstockage)	0 €	0 €	0 €
<b>Titre 3</b>	<b>Charges afférentes à la structure</b>	<b>31 337 342 €</b>	<b>38 266 286 €</b>	<b>39 754 051 €</b>
61	Services extérieurs (sauf 619)	8 391 590 €	11 757 096 €	11 968 723 €
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	9 009 484 €	10 337 452 €	10 523 526 €
623	Informations, publications, relations publiques	-2 599 €	16 775 €	17 077 €
627	Services bancaires et assimilés	5 000 €	0 €	0 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	4 009 964 €	4 029 613 €	4 029 613 €
65	Autres charges de gestion courante	410 621 €	725 240 €	2 225 240 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	2 651 966 €	4 598 671 €	5 115 464 €
675	<i>dont 675 - valeur comptable des éléments d'actif cédés</i>	359 394 €	1 166 306 €	2 822 891 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 861 316 €	6 801 439 €	5 874 408 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>44 366 632 €</b>	<b>51 747 923 €</b>	<b>53 373 424 €</b>
<b>EXCEDENT PREVISIONNEL</b>		<b>23 820 605 €</b>	<b>19 118 403 €</b>	<b>64 605 778 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>		<b>68 187 236 €</b>	<b>70 866 327 €</b>	<b>117 979 202 €</b>

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2023	COMPTE ANTICIPE 2024	PREVISIONS 2025
<b>Titre 1</b>	<b>Produits de la tarification</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Titre 2</b>	<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>50 746 591 €</b>	<b>53 393 759 €</b>	<b>57 467 064 €</b>
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 709)	311 195 €	317 730 €	323 449 €
7087	Remboursement de frais par les CRPA	3 197 979 €	3 292 094 €	3 279 680 €
72	Production immobilisée	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation et participations	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	47 237 416 €	49 783 934 €	53 863 934 €
<b>Titre 3</b>	<b>Autres produits</b>	<b>17 440 646 €</b>	<b>17 472 568 €</b>	<b>60 512 139 €</b>
76	Produits financiers	22 120 €	54 245 €	54 245 €
77	Produits exceptionnels	13 638 763 €	13 638 763 €	56 678 333 €
775	<i>dont 775 - produits des cessions d'éléments d'actif</i>	8 487 561 €	8 340 943 €	53 678 333 €
777	<i>dont 777 - quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 779 561 €	3 779 561 €	3 779 561 €
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €
603	Variations de stocks (crédits)	0 €	0 €	0 €
609	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0 €	0 €	0 €
6-----9	Remboursements sur rémunération, charges sociales ou taxes (6419, 6459, 6479, 6489, 6319, 6339)	203 €	0 €	0 €
649	Atténuation de charges - portabilité compte épargne temps (CET)	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>68 187 236 €</b>	<b>70 866 327 €</b>	<b>117 979 202 €</b>
<b>DEFICIT PREVISIONNEL</b>				
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL</b>		<b>68 187 236 €</b>	<b>70 866 327 €</b>	<b>117 979 202 €</b>

## ANNEXE 6 : CRPA-B - PRESENTATION DETAILLEE (USLD)

### Les charges :

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2023	COMPTE ANTICIPE 2024	PREVISIONS 2025
<b>Titre 1</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>109 667 801 €</b>	<b>113 407 393 €</b>	<b>116 786 260 €</b>
621	Personnel extérieur à l'établissement	4 033 476 €	3 482 458 €	3 482 458 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	6 807 530 €	7 008 254 €	7 155 401 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	2 090 089 €	2 393 550 €	2 440 940 €
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	4 167 €	8 875 €	9 070 €
6411	Personnel titulaire et stagiaire	62 202 807 €	63 334 695 €	64 473 539 €
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	1 106 845 €	1 762 263 €	1 801 033 €
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	5 708 332 €	6 495 741 €	6 622 805 €
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	40 451 €	68 703 €	70 215 €
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel et hospitalo-universitaires titulaires	1 618 478 €	1 236 202 €	1 263 398 €
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	647 762 €	425 298 €	434 654 €
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit	1 028 414 €	1 101 730 €	1 125 968 €
6425	Permanences des soins	148 154 €	63 055 €	64 442 €
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	22 818 746 €	24 780 993 €	26 574 661 €
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	1 149 413 €	1 078 011 €	1 101 727 €
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	56 622 €	11 853 €	9 045 €
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	708 €	1 441 €	1 473 €
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	205 807 €	154 271 €	155 430 €
<b>Titre 2</b>	<b>Charges d'exploitation courante et caractère médical</b>	<b>5 239 680 €</b>	<b>5 922 485 €</b>	<b>6 029 089 €</b>
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	43 904 €	71 041 €	72 320 €
603	Variation des stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	2 026 497 €	2 185 079 €	2 224 411 €
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	4 140 €	6 485 €	6 602 €
60321	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	2 305 342 €	2 502 270 €	2 547 310 €
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	21 037 €	25 178 €	25 631 €
60322	Variation des stocks de fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	0 €	0 €	0 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	89 602 €	214 117 €	217 971 €
6066	Fournitures médicales	61 489 €	64 316 €	65 473 €
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
60371	Variation des stocks de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
60372	Variation des stocks de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
611	Sous-traitance générale	100 343 €	101 346 €	103 170 €
6131	Locations à caractère médical	460 610 €	564 419 €	574 578 €
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	56 022 €	105 885 €	107 791 €
709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement	0 €	0 €	0 €
71	Production stockée (ou déstockage)	70 695 €	82 350 €	83 832 €
<b>Titre 3</b>	<b>Charges afférentes à la structure</b>	<b>68 234 147 €</b>	<b>69 462 417 €</b>	<b>70 624 007 €</b>
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	298 574 €	386 724 €	393 685 €
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	50 703 122 €	51 792 091 €	52 724 348 €
623	Informations, publications, relations publiques	0 €	0 €	0 €
627	Services bancaires et assimilés	0 €	0 €	0 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	2 026 334 €	2 109 819 €	2 147 795 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	5 342 117 €	5 342 117 €	5 395 538 €
675	dont 675 - valeur comptable des éléments d'actif cédés	21 517 €	21 517 €	21 732 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 864 001 €	9 831 667 €	9 962 641 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (*)	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>183 141 628 €</b>	<b>188 792 295 €</b>	<b>193 439 356 €</b>
<b>EXCEDENT PREVISIONNEL</b>				
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE</b>		<b>183 141 628 €</b>	<b>188 792 295 €</b>	<b>193 439 356 €</b>

## Les produits :

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2023	COMPTE ANTICIPE 2024	PREVISIONS 2025
<b>Titre 1</b>	<b>Produits de la tarification</b>	<b>170 297 211 €</b>	<b>168 653 137 €</b>	<b>173 138 459 €</b>
7321	Forfait soins (B)	115 618 338 €	111 413 242 €	112 724 612 €
7322	Hébergement (B)	42 475 412 €	44 950 193 €	47 442 682 €
736	Tarif Soins (B)	0 €	0 €	0 €
737	Produits des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers afférents aux soins (B)	0 €	0 €	0 €
734	Tarifs dépendance (B)	12 203 461 €	12 289 701 €	12 971 165 €
<b>Titre 2</b>	<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>631 105 €</b>	<b>609 231 €</b>	<b>609 231 €</b>
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)	16 480 €	7 753 €	7 753 €
7087	Remboursement de frais par les CRPA	593 203 €	593 203 €	593 203 €
72	Production immobilisée	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation et participations	5 000 €	2 500 €	2 500 €
75	Autres produits de gestion courante	16 422 €	5 775 €	5 775 €
<b>Titre 3</b>	<b>Autres produits</b>	<b>11 828 339 €</b>	<b>11 714 120 €</b>	<b>12 819 099 €</b>
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	9 368 874 €	9 303 046 €	9 210 016 €
775	<i>dont 775 - produits des cessions d'éléments d'actif</i>	0 €	0 €	0 €
777	<i>dont 777 - quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	360 007 €	334 337 €	0 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 444 425 €	2 403 016 €	3 601 026 €
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €
609	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0 €	0 €	0 €
6-----9	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	15 041 €	8 058 €	8 058 €
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>182 756 655 €</b>	<b>180 976 487 €</b>	<b>186 566 789 €</b>
<b>DEFICIT PREVISIONNEL</b>		<b>384 973 €</b>	<b>7 815 807 €</b>	<b>6 872 568 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE</b>		<b>183 141 628 €</b>	<b>188 792 295 €</b>	<b>193 439 356 €</b>

## ANNEXE 7 : CRPA-C - PRESENTATION DETAILLEE (ECOLIS)

### Les charges :

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2023	COMPTE ANTICIPE 2024	PREVISIONS 2025
<b>Titre 1</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>49 159 432 €</b>	<b>51 614 953 €</b>	<b>51 932 249 €</b>
621	Personnel extérieur à l'établissement	0 €	0 €	0 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	2 840 992 €	2 854 913 €	2 981 662 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	928 207 €	932 755 €	1 120 710 €
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	6 160 €	20 121 €	42 340 €
6411	Personnel titulaire et stagiaire	25 885 663 €	26 012 503 €	27 429 258 €
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	413 211 €	415 236 €	433 671 €
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	1 997 984 €	2 007 774 €	2 096 913 €
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	0 €	0 €	0 €
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel et hospitalo-universitaires titulaires	0 €	0 €	0 €
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	0 €	0 €	0 €
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit	0 €	0 €	0 €
6425	Permanences des soins	0 €	0 €	0 €
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	10 279 183 €	10 329 551 €	11 398 134 €
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	1 224 €	1 939 €	2 025 €
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	226 634 €	227 745 €	237 856 €
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	0 €	0 €	0 €
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	6 580 174 €	8 812 417 €	6 189 679 €
<b>Titre 2</b>	<b>Charges d'exploitation courante et caractère médical</b>	<b>784 250 €</b>	<b>754 447 €</b>	<b>768 027 €</b>
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
602	Achats stockés, autres approvisionnements	106 638 €	108 984 €	110 946 €
603	Variation des stocks	-2 396 €	-546 €	-556 €
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	2 513 €	2 538 €	2 584 €
60321	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	914 €	1 168 €	1 189 €
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	13 517 €	13 584 €	13 828 €
60322	Variation des stocks de fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	-12 025 €	6 492 €	6 609 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	578 540 €	519 907 €	529 265 €
6066	Fournitures médicales	67 728 €	70 755 €	72 028 €
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
60371	Variation des stocks de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
60372	Variation des stocks de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
611	Sous-traitance générale	25 €	34 €	34 €
6131	Locations à caractère médical	22 654 €	23 129 €	23 546 €
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	6 142 €	8 403 €	8 554 €
709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement	0 €	0 €	0 €
71	Production stockée (ou déstockage)	0 €	0 €	0 €
<b>Titre 3</b>	<b>Charges afférentes à la structure</b>	<b>18 939 278 €</b>	<b>20 066 572 €</b>	<b>20 026 913 €</b>
61	Services extérieurs (sauf 619)	5 280 302 €	5 391 189 €	5 488 230 €
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	10 177 933 €	10 691 670 €	10 884 120 €
623	Informations, publications, relations publiques	106 246 €	139 066 €	141 570 €
627	Services bancaires et assimilés	0 €	0 €	0 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	1 538 €	1 570 €	1 570 €
65	Autres charges de gestion courante	21 500 €	22 256 €	22 657 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	627 904 €	817 143 €	817 143 €
675	dont 675 - valeur comptable des éléments d'actif cédés	0 €	0 €	0 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 723 855 €	3 003 677 €	2 671 623 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (*)	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>68 882 961 €</b>	<b>72 435 972 €</b>	<b>72 727 188 €</b>
<b>REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE</b>		<b>4 202 886 €</b>	<b>2 093 368 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>		<b>73 085 847 €</b>	<b>74 529 340 €</b>	<b>72 727 188 €</b>

## Les produits :

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2023	COMPTE ANTICIPE 2024	PREVISIONS 2025
<b>Titre 1</b>	<b>Produits de la tarification</b>	<b>57 651 913 €</b>	<b>58 847 996 €</b>	<b>56 948 406 €</b>
7328	Autres produits des établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF	0 €	0 €	0 €
7471	Subventions d'exploitation versées par le conseil régional	57 651 913 €	58 847 996 €	56 948 406 €
<b>Titre 2</b>	<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>14 070 864 €</b>	<b>14 378 024 €</b>	<b>14 473 766 €</b>
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7061, 7063 et 709)	61 616 €	62 910 €	62 910 €
7061	Droits d'inscription des élèves	674 265 €	700 096 €	700 096 €
7062	Frais d'inscription aux concours (CRPA C)	0 €	0 €	0 €
7063	Remboursement de frais de formation (CRPA C)	0 €	0 €	0 €
7068	Autres (CRPA C)	0 €	0 €	0 €
7087	Remboursement de frais par les CRPA	9 377 376 €	9 574 301 €	9 670 044 €
71	Production stockée (ou déstockage)	0 €	0 €	0 €
72	Production immobilisée	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf le 7471)	196 887 €	201 021 €	201 021 €
75	Autres produits de gestion courante	3 760 720 €	3 839 695 €	3 839 695 €
<b>Titre 3</b>	<b>Autres produits</b>	<b>1 363 070 €</b>	<b>1 303 320 €</b>	<b>1 305 016 €</b>
76	Produits financiers	0 €	204 €	227 €
77	Produits exceptionnels	1 049 758 €	1 071 803 €	1 071 803 €
775	<i>dont 775 -produits des cessions d'éléments d'actif</i>	0 €	0 €	0 €
777	<i>dont 777- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	389 161 €	397 334 €	240 739 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	85 634 €	87 432 €	87 432 €
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €
609	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0 €	0 €	0 €
6-----9	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	227 678 €	128 829 €	128 829 €
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	0 €	15 053 €	16 725 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>73 085 847 €</b>	<b>74 529 340 €</b>	<b>72 727 188 €</b>
<b>REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>		<b>73 085 847 €</b>	<b>74 529 340 €</b>	<b>72 727 188 €</b>

## ANNEXE 8 : CRPA-P - PRESENTATION DETAILLEE (P1 + P2 + P3)

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2023	COMPTE ANTICIPE 2024	PREVISIONS 2025
<b>Titre 1</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>18 907 005 €</b>	<b>18 815 961 €</b>	<b>19 078 225 €</b>
621	Personnel extérieur à l'établissement	250 951 €	26 219 €	26 347 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	1 179 379 €	1 209 927 €	1 214 849 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	317 328 €	340 176 €	341 088 €
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	0 €	883 €	887 €
6411	Personnel titulaire et stagiaire	9 777 621 €	9 601 183 €	9 612 305 €
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	94 972 €	111 915 €	112 463 €
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	861 028 €	916 775 €	918 562 €
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	76 038 €	96 237 €	96 708 €
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel et hospitalo-universitaires titulaires	1 047 834 €	1 046 801 €	1 051 931 €
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	156 393 €	167 310 €	168 130 €
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit	370 247 €	549 564 €	552 257 €
6425	Permanences des soins	331 070 €	150 087 €	150 823 €
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	3 831 085 €	3 897 420 €	4 127 736 €
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	587 357 €	656 011 €	659 226 €
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	1 199 €	0 €	-442 €
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	0 €	4 445 €	4 467 €
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	24 503 €	41 007 €	40 887 €
<b>Titre 2</b>	<b>Charges d'exploitation courante et caractère médical</b>	<b>1 324 725 €</b>	<b>1 293 050 €</b>	<b>1 296 005 €</b>
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
602	Achats stockés, autres approvisionnements	5 732 €	4 640 €	4 724 €
603	Variation des stocks	243 740 €	240 867 €	240 867 €
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	37 €	477 €	486 €
60321	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	664 585 €	665 372 €	665 372 €
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	1 309 €	1 005 €	1 023 €
60322	Variation des stocks de fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	268 450 €	222 637 €	222 637 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	31 633 €	47 127 €	47 976 €
6066	Fournitures médicales	15 329 €	21 008 €	21 386 €
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
60371	Variation des stocks de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	0 €
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
60372	Variation des stocks de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €
611	Sous-traitance générale	81 220 €	75 719 €	77 082 €
6131	Locations à caractère médical	4 486 €	5 808 €	5 912 €
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	0 €	183 €	186 €
709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement	0 €	0 €	0 €
71	Production stockée (ou déstockage)	8 206 €	8 206 €	8 354 €
<b>Titre 3</b>	<b>Charges afférentes à la structure</b>	<b>9 392 508 €</b>	<b>9 794 225 €</b>	<b>9 919 392 €</b>
61	Services extérieurs (sauf 611 et 619)	60 475 €	64 961 €	66 130 €
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	8 352 591 €	8 567 237 €	8 721 447 €
623	Informations, publications, relations publiques	21 €	0 €	0 €
627	Services bancaires et assimilés	5 000 €	6 300 €	6 300 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	510 €	510 €	510 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	54 584 €	86 108 €	86 108 €
675	<i>dont 675 - valeur comptable des éléments d'actif cédés</i>	3 336 €	360 €	0 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	919 327 €	1 069 109 €	1 038 897 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>29 624 237 €</b>	<b>29 903 236 €</b>	<b>30 293 622 €</b>
<b>REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE</b>		<b>953 251 €</b>	<b>1 258 784 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>		<b>30 577 489 €</b>	<b>31 162 020 €</b>	<b>30 293 622 €</b>

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2023	COMPTE ANTICIPE 2024	PREVISIONS 2025
<b>Titre 1</b>	<b>Produits de la tarification</b>	<b>29 505 576 €</b>	<b>30 320 261 €</b>	<b>29 451 863 €</b>
732	Produits des tarifications relevant de l'article L.312-1 du CASF (sauf 7321, 7322, 7327, 7328) (P)	28 844 016 €	29 745 988 €	28 876 059 €
7328	Autres produits des établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF (P)	0 €	0 €	0 €
733	Participation forfaitaire des usagers (P)	661 560 €	574 273 €	575 804 €
7471	Fonds d'intervention régional	0 €	0 €	0 €
<b>Titre 2</b>	<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>703 337 €</b>	<b>705 736 €</b>	<b>705 736 €</b>
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)	0 €	0 €	0 €
7087	Remboursement de frais par les CRPA	300 933 €	302 408 €	302 408 €
72	Production immobilisée	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation et participations	0 €	925 €	925 €
75	Autres produits de gestion courante	402 404 €	402 404 €	402 404 €
<b>Titre 3</b>	<b>Autres produits</b>	<b>368 576 €</b>	<b>136 022 €</b>	<b>136 022 €</b>
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	136 022 €	136 022 €	136 022 €
775	<i>dont 775 - produits des cessions d'éléments d'actif</i>	0 €	0 €	0 €
777	<i>dont 777 - quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	232 554 €	0 €	0 €
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €
609	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0 €	0 €	0 €
6-----9	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	0 €	0 €	0 €
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>30 577 489 €</b>	<b>31 162 020 €</b>	<b>30 293 622 €</b>
<b>REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>		<b>30 577 489 €</b>	<b>31 162 020 €</b>	<b>30 293 622 €</b>

## Liste des abréviations

- ANV : admissions en non-valeur
- CAF : capacité d'autofinancement
- CCAR : Comité consultatif (régional) d'allocation des ressources
- CET : compte épargne temps
- COMEDIMS : commission du médicament et des dispositifs médicaux stériles
- CPAM : caisse primaire d'assurance maladie
- CRPA : compte de résultat prévisionnel annexe
- CRPP : compte de résultat principal prévisionnel
- CSAPA : centres de soins, accompagnement et prévention en addictologie
- DAF : dotation annuelle de financement
- DM : dispositifs médicaux
- DNA : dotation non affectée
- EPRD : état prévisionnel des recettes et des dépenses
- ETP : équivalent temps plein
- ETPR : équivalent temps plein rémunéré
- FIR : fonds d'intervention régional
- GHS : groupe homogène de séjour
- GHU : groupe hospitalier universitaire
- MERRI : missions d'enseignement, recherche, recours et innovation
- MIGAC : missions d'intérêt général et aides à la contractualisation
- MCO : Médecine, Chirurgie, Obstétrique
- OIC : opérations individualisées centralisées
- OID : opérations individualisées déconcentrées
- OIT : opérations individualisées techniques
- PAR : produits à recevoir
- PGFP : plan global de financement pluriannuel
- PLFSS : projet de loi de financement de la sécurité sociale
- PNM : personnel non médical
- PM : personnel médical
- PMCT : poids moyen du cas traité
- PT : plan de travaux
- RIA : rapport de suivi infra-annuel
- SMA : sécurisation modulée à l'activité
- SMR : Soins médicaux et de réadaptation

- TNJP : Tarifs nationaux journaliers de prestation
- TPER : tableau prévisionnel des effectifs rémunérés
- TFP : tableau de financement prévisionnel
- TMB : taux de marge brute
- USLD : unité de soins de longue durée
- USPC : unité de soins prolongés complexes
- CT1 : charges de personnel
- CT2 : charges à caractère médical
- CT3 : charges à caractère hôtelier et général
- CT4 : charges financières, amortissements, provisions
- PT1 : produits versés par l'assurance maladie
- PT2 : autres produits de l'activité hospitalière
- PT3 : autres produits